



ACTUALITÉ

Indigne
circulaire Guéant



MÉTIER

Obligations d'enseignement :
l'indispensable réduction



MONDES UNIVERSITAIRES

Groupes 1 et 2 : quels recrutements pour les professeurs ?



ENTRETIEN

Michel Pinçon et
Monique Pinçon-Charlot

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 601 JANVIER 2012

e s n e s u p

DOSSIER

L'Université sous tous ses rapports



ÉPHÉMÉRIDE

24-25 JANVIER

Conseil Délibératif Fédéral National

31 JANVIER

Journée de mobilisation des personnels de l'éducation contre l'évaluation des personnels, l'avenir des LP, le budget Éducation nationale

1^{er} FÉVRIER

Rencontre organisée par la **fondation Abbé-Pierre** : l'état du mal-logement en France

2 FÉVRIER

Séminaire formation des enseignants organisé par la FSU

6 FÉVRIER

CNESER

8-9-10 FÉVRIER

Colloque CPU : « L'université pour l'avenir, avenir des universités » (à Marseille)

8 FÉVRIER

Manifestation à l'appel des organisations ayant appelé à la manifestation du 8 février 1962 (commémoration pour les 50 ans des événements de Charonne)

9 FÉVRIER

Commission administrative du SNESUP

10-12 FÉVRIER

Colloque international organisé par SNESup-Maroc sur le thème : « Les statuts de l'enseignant-chercheur et ses impacts sur la recherche scientifique ».

15 FÉVRIER

Réunion d'installation du Conseil supérieur de la fonction publique d'État

20-21 FÉVRIER : CNESER

CNU

Une nomination scandaleuse

Très récemment, la 6³e section CNU a appris la nomination par le ministère de Mohamed Ketata dans la liste des membres PU. Les collègues de l'université de Rouen ont très négativement réagi à cette annonce. En effet, la Cour de Cassation en février 2011 a confirmé la condamnation de Mohamed Ketata pour harcèlement moral dans le cadre de l'exercice de ses fonctions antérieures de directeur de l'IUT de Rouen. Cette affaire a été portée à la CAN du SNESUP pour interpellier le ministre L. Wauquiez sur le maintien du collègue dans sa fonction. Son maintien porterait un discrédit sur l'ensemble du CNU qui doit pouvoir recevoir, de ses pairs évalués, le respect et la confiance nécessaires. Le dossier est en cours. ●

Heidi Charvin

CNU (BIS)

Un tiers de nommés, à quelles fins ?

Pour la troisième fois consécutive, la présidence de la 6^e section du CNU (sciences de gestion) ne revient pas à la liste ayant obtenu une incontestable majorité des suffrages exprimés par les enseignants-chercheurs et c'est celle soutenue par le Syndicat Autonome (15 % des suffrages), qui s'installe à la présidence avec l'aide du ministère (les 12 collègues nommés par le ministre ont tous voté en faveur du Syndicat Autonome et ont ainsi permis de renverser l'expression sortie des urnes). Il s'agit d'un grave déni de démocratie ! Alors que seules les considérations scientifiques et académiques devraient régir la constitution du CNU, des critères partisans et politiques sont introduits. Qu'en est-il alors de notre indépendance ? Le CNU peut-il jouer sereinement son rôle de contrôle « par les pairs » ? ●

Bénédicte Vidaillet

CNU (TER)

Une section « Criminologie » ?

Les élections du renouvellement du CNU à peine terminées, la création d'une section « Criminologie » revient à l'ordre du jour. Elle ne comporterait que des nommés. Prétextant du peu de thèses de criminologie présentées pour la qualification (CNU 01), certains demandent une section spécifique, suscitant de très fortes réactions de pénalistes, sociologues...

Cet objet d'études pluridisciplinaires ne suffit pas à justifier une telle section. On ne connaît aujourd'hui ni le nombre de thèses soutenues, ni le nombre d'enseignants-chercheurs spécialistes, ni l'électorat potentiel. La politique sécuritaire et l'influence de M. Bauer, conseil de N. Sarkozy depuis des années, empêcheraient-elles tout débat scientifique ? Le SNESUP dénonce cette opération et en demande l'abandon. ●

Michelle Lauton

SCIENCES-PO PARIS

Gros lot pour les dirigeants !

Mediapart nous apprend que dix membres du comité exécutif de Sciences-Po Paris se sont partagés 295 000 euros en 2011. Le directeur, Richard Descoings, est le mieux loti avec 25 000 mensuels et 13 500 de primes, avec treizième mois (un acquis pour tous les salariés). Outre de tels revenus, les cadres dirigeants peuvent compter sur la sollicitude de Sciences-Po en matière de communication. L'un d'entre eux a pu présenter sans sourciller une facture de 4 774 euros en mars et 1 429 euros en août pour son mobile.

Mais il est vrai que les droits d'inscription peuvent atteindre 9 300 euros pour les trois premières années, 13 000 euros pour le master, alors même que 57 % des recettes de l'établissement parisien proviennent de subventions publiques. Manifestement, on sait vivre sans compter à Sciences-Po Paris ! ●

Christophe Pébarthe

le snesup

**MENSUEL
DU SYNDICAT
NATIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

SNESUP-FSU
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication : Guy Odent
Rédacteur en chef : Jean Fabbri

Rédaction exécutive :
Thierry Astruc, Pierre Duharcourt, Annliese Nef,
Christophe Pébarthe, Alain Policar

Coordination des rédactions :
Thierry Astruc

Secrétariat de rédaction :
Latifa Rochdi, Mathieu Ropitault
Tél. : 01 44 79 96 23

CPPAP : 0 III 507698 D 73

ISSN : 0245 9663

Conception et réalisation : C.A.G., Paris

Impression :
SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

Régie publicitaire :
Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 0,90 € • Abonnement : 12 €/an

Supplément à ce numéro : 16 pages FDM

Illustration de couverture : © Klaus M

Des vœux...

→ par Stéphane Tassel, secrétaire général du SNESUP-FSU

Les principales agences de notation ont enlevé à la France son « triple A », alors que le président de la République avait misé sur son maintien pour asseoir sa « crédibilité auprès des marchés ». Après avoir justifié sous ce prétexte le sabotage de notre régime de retraites en 2010, le gouvernement tente à la fois de rassurer l'opinion en niant la responsabilité de sa politique exclusivement orientée vers le soutien aux privilégiés et l'imposition de sacrifices aux victimes de la crise, et prépare de nouveaux « ajustements budgétaires » qui ne feront qu'en amplifier les dégâts, en frappant notamment les populations les plus fragiles. À la veille d'un sommet social sous tension dans un contexte de forte hausse du chômage, N. Sarkozy, confronté à son propre échec, fait diversion et multiplie les annonces tous azimuts. Au-delà d'un bilan fantaisiste, les vœux du président-candidat au monde de l'enseignement et de la recherche lui ont permis de projeter une véritable offensive contre l'École. De l'université qui a servi de modèle, il s'agit de transposer l'autonomie financière et le pouvoir des chefs d'établissements en matière de recrutement, d'attaquer les statuts des enseignants...



Accompagnée de mesures indignes concernant les étudiants étrangers, l'austérité frappe l'enseignement supérieur et la recherche. Dans ce cadre, le boycott massif du CNESER budgétaire est inédit. Au-delà de la réponse cinglante à l'affront du ministère transmettant in

extremis des données indigentes, il est l'expression de l'exaspération de la communauté face à la situation de pénurie dans laquelle elle est maintenue.

Pour le pays, l'avenir du service public d'enseignement supérieur et de recherche est un enjeu central qui implique notamment comme exigences : son indépendance, la liberté et la capacité de la recherche à explorer le champ sans limites de la connaissance, le développement de formations en lien avec la recherche, son apport à l'esprit critique et citoyen...

Des mesures d'urgence sont nécessaires pour engager, dès 2012, la rupture profonde dont les services publics et le pays ont besoin. C'est le sens des mesures immédiates et à moyen terme pour le service public d'enseignement supérieur et de recherche que porte le SNESUP.

ACTUALITÉ 4

- La Réunion : une université lointaine et exemplaire
- CNESER : la fronde
- Circulaire Guéant : toujours indigne
- Bordeaux 3 : la stratégie du choc

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 7

MÉTIER 16

- L'indispensable réduction des obligations d'enseignement
- CM/TD : une question également pédagogique

MONDES UNIVERSITAIRES 18

- Savoirs et citoyenneté : enjeux démocratiques

DOSSIER 9

L'Université sous tous ses rapports

Le dossier vise à éclairer l'inflation des rapports relatifs à l'ESR depuis une décennie, et surtout au cours des dernières années, ainsi que ses effets. Ces rapports, de nature variée, sont utilisés comme des outils de gouvernement par les institutions (ministérielles, mais aussi universitaires) qui les produisent ou les commandent. Leur multiplication, encore accrue par l'« autonomie » des universités, reflète la dimension bureaucratique du néolibéralisme (rapports, évaluation, auto-évaluation). Cette littérature grise est donc devenue un enjeu politique : elle pose la question de la publicité du coût de sa production, de l'identité de ses commanditaires comme de ses auteurs et de leur responsabilité, mais aussi de notre capacité, en tant qu'universitaires et en tant que syndicalistes, à la critiquer et à diffuser nos analyses.



© net_efekt

- Une autre façon de gérer les moyens humains et financiers : l'exemple de l'astronomie
- Quels recrutements pour les professeurs dans les groupes 1 et 2 ?

INTERNATIONAL 21

- Amérique du Sud : 2011, année de luttes des étudiants

- Syrie : un vibrant appel

ENTRETIEN 22

- avec Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot

CULTURE 23

- Une société française ethnicisée ?

Toujours indigne

→ par Stéphane Tassel

Une circulaire et un décret qui, en lien avec la politique d'immigration du gouvernement, tournent le dos à la tradition universitaire.

Selon le ministre de l'Intérieur, « tout étudiant étranger a vocation à rentrer chez lui ». Tel est le sens de la circulaire du 31 mai, signée par Claude Guéant et Xavier Bertrand, restreignant les possibilités de séjour en France pour les diplômés étrangers à l'issue de leur cursus. Près de 280 000 étudiants étrangers étudient en France, dont près des trois quarts sont à l'université. Ce texte pousse, jusque sur les bancs des universités, une politique d'immigration indigne, calquée sur celle de l'extrême droite.

Non content de stigmatiser les étrangers sur le sol français et de multiplier les cas d'étudiants mis dans l'illégalité dont les études sont ainsi compromises, le gouvernement a décidé de fermer les portes de l'emploi à de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. À cette circulaire est venu s'ajouter le décret du 6 septembre 2011 qui durcit les conditions de ressources, exigées des étudiants étrangers, pour étudier en France. Au-delà des étudiants, des entraves sont mises aux universitaires étrangers venus sur le territoire, invités à participer à des séminaires ou à des colloques.

Devant la levée de boucliers, jusque dans les rangs de la majorité présidentielle, le gouvernement a cherché dans la cacophonie à éteindre le feu allumé par le ministre de l'Intérieur, minimisant systématiquement l'ampleur du problème soulevé par ce texte. Sous la pression, les ministres de l'Intérieur, du Travail, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont dû commettre un nou-



Un parcours du combattant

veau texte adressé aux préfets qui complètera la circulaire Guéant du 31 mai. Sans infléchir la politique d'immigration du gouvernement, les annonces ministérielles se limitent à des aménagements à la marge pour des étudiants possédant au moins un diplôme de master (master 2 ou équivalent) qui « *souhait[ent], dans la perspective de [leur] retour dans [leur] pays d'origine, compléter [leur] formation par une première expérience professionnelle participant directement ou indirectement au développement économique de la France et du pays dont [ils ont] la nationalité* » (article L.311.11 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile auquel renvoie le complément à la circulaire).

Traitées au cas par cas et sans le moindre critère transparent, ces situations sont laissées à l'appréciation des préfets. Leur « examen avec discernement » n'offre aucune garantie sur une issue favorable. Le texte transmis aux présidents d'universités et directeurs de grandes écoles, seuls interlocuteurs des ministres concernés, n'est pas à la hauteur des situations dramatiques rencontrées par les étudiants étrangers, dont le gouvernement, responsable, cherche à camoufler l'ampleur. Rien n'est prévu pour les étudiants

étrangers qui suivent d'autres formations (licence, licence pro, DUT, BTS) puis s'insèrent en France, concourant positivement au développement du pays. Le gouvernement louvoie et parle de quelques centaines de dossiers d'étudiants qui ont vu leur embauche compromise, alors que, en master et en doctorat, environ 115 000 étudiants étrangers pourraient à terme être concernés par la circulaire actuelle.

▼
En master et en doctorat, environ 115 000 étudiants étrangers pourraient à terme être concernés par la circulaire actuelle.
 ▲

Les jours passent et les situations, où l'ubuesque rivalise avec l'inacceptable, se multiplient. Des étudiants, en attente de soutenance de thèse dans les mois qui viennent, se retrouvent sans possibilité de se réinscrire. Sans papiers et sans ressources, ils se heurtent à des refus de régularisation préfectoraux. Un traitement collectif de ces situations est urgent. Elles privent le pays de la richesse et de l'ouverture vers tous les peuples. Cette circulaire et le décret qui relève le niveau des conditions de ressources de 430 €/mois exigées des étudiants souhaitant suivre des études en France doivent être retirés. Comme la politique d'immigration du gouvernement, ils salissent l'esprit humaniste du service public d'enseignement supérieur et de recherche. ●



La stratégie du choc

→ par Christophe Pébarthe, secrétaire de la section de Bordeaux 3

Prétextant un grave péril, la direction de l'université impose une réduction généralisée de l'offre de formation et remet ainsi en cause l'idée même de service public.

L'université Bordeaux 3 fait ses comptes. Comme dans de nombreux établissements universitaires, l'euphorie des partisans du passage anticipé aux Responsabilités et Compétences Élargies (RCE) laisse brutalement la place à l'austérité. Dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement, le gouvernement n'a pas compensé les évolutions positives de la masse salariale. Dès lors, que faire face aux centaines de milliers d'euros qui manquent ?

Ont-ils lu Naomi Klein ? Toujours est-il que les membres de la direction de l'université ont choisi d'adopter *La stratégie du choc*. Rappelons que par cette expression, la journaliste et essayiste désigne l'application de la doctrine militaire « choc et effroi » à la mise en œuvre de politique néolibérale. C'est ainsi que l'ouragan Katrina ayant fortement détruit les écoles publiques en Nouvelle-Orléans constitua, selon les mots de feu Milton Friedman, pape du néolibéralisme et des Chicago Boys, « une occasion de transformer de façon radicale le système d'éducation » (*Wall Street Journal*, 5 décembre 2005). L'État ne se le fit pas dire deux fois et mis en place un chèque éducation, démantelant en profondeur le système public d'éducation, en moins de deux ans.

À Bordeaux 3, comme la météo demeurerait désespérément clémente, il fallut produire de toute pièce un ouragan. La première étape consista en une dramatisation des enjeux, un trou d'environ 1 % du budget total, masse salariale comprise. Parmi les « hypothèses de travail », à la fin du mois de novembre 2011, apparut une proposition radicale, la suppression d'une semaine d'enseignement par semestre, soit 22 semaines par an au lieu de 24. L'effet repoussoir était garanti mais l'ouragan était déclenché. Comme l'écrivit Milton Friedman, pendant une crise et suite à un choc, en l'occurrence la disparition



© Kakaia

possible de deux semaines de cours, les réformateurs ont une fonction à remplir : « *Trouver des solutions de rechange aux politiques existantes et les entretenir jusqu'à ce que des notions politiquement impossibles deviennent politiquement inévitables* » (*Capitalisme et liberté*, 1982). Très vite, la menace d'une telle amputation disparaît. La deuxième étape s'enclenchait, celle des solutions « raisonnables », celle des sacrifices « équitablement partagés ». Les statisticiens de l'université s'étaient mis au travail et leur implacable calcul avait livré

son verdict. Il fallait supprimer 15 000 heures, soit 10 % de l'offre de formation théorique acceptée par le ministère. L'exigence fut présentée aux trois UFR de Bordeaux 3, à charge pour leurs directeurs d'en décliner l'application à chaque départe-

dépendants. Détruisant un peu plus l'université, les cours magistraux se transforment en TD sans qu'aucune réflexion pédagogique ne soit menée. Seuls les chiffres parlent : le coût de la formation par étudiant et autres indicateurs destinés à aider à la prise de décision. Une licence générale comportant peu d'heures d'enseignement apparaît comme un exemple à suivre. Toutefois, les licences professionnelles, par définition consommatrices d'heures et d'intervenants extérieurs, sont préservées. L'offre de formation est ainsi progressivement retouchée, selon les volontés néolibérales du gouvernement, sous l'effet d'un coup que l'université s'est portée à elle-même.

Au-delà de cet exemple local, c'est bien une méthode plus générale de réforme qui apparaît. La menace d'un grave péril constitue à chaque fois la première étape de l'application de la stratégie du choc à l'université. La réduction généralisée de l'offre de formation semble ensuite un pis-aller, un moindre mal. Il ne reste plus qu'à l'imposer à tous, par le biais de chiffres présentés comme « neutres », simple description du réel. Comme l'écrivit Pierre Bourdieu, « *dans les sociétés modernes, les mathématiques sont devenues un grand instrument de conviction politique* » (*Sur l'État*, Paris, 2012, p. 43). Par la grâce d'un choc imaginaire et de statistiques savamment élaborées, l'enseignement au rabais est devenu une solution. Le service public est-il alors autre chose qu'un lointain souvenir ? ●

▼
L'offre de formation est progressivement retouchée, sous l'effet d'un coup que l'université s'est portée à elle-même.
 ▲

ment. Bien entendu, l'urgence était déclarée. Alors que des élections renouvelant les conseils centraux se tiendront le 6 mars 2012, le président qui ne se représente pas affiche sa volonté d'y consacrer le dernier CA de son mandat, le 24 février. L'heure n'est plus à la discussion mais à l'obéissance, pour « l'intérêt général » bien évidemment.

Chacun étant invité à faire un « effort », le résultat ne se fait pas attendre. Mis en concurrence les uns contre les autres, les collègues deviennent des concurrents



Lille 1 : une alliance FSU-CGT pour avril 2012

Pendant de nombreuses années et jusqu'en 2003, le SNESUP à Lille 1 présentait aux élections des trois conseils des listes d'ouverture avec des non-syndiqués. Cela assurait un nombre assez important d'élus, parmi lesquels peu de syndiqués en raison du panachage, mais dont la coordination et la « discipline syndicale » faisaient hélas gravement défaut. L'image du SNESUP en était souvent la victime ! Le passage de 6 sections sans relations suivies à une section unique, fin 2006, a changé la politique électorale. En 2007, nos candidats, tous syndiqués, ont signé un engagement de travail dans un esprit syndical : préparation collective des conseils, respect des mandats nationaux et locaux du SNESUP. Malgré la multiplication des listes en présence, nous n'avons perdu que 5 sièges par rapport à 2003, tous en collègue A, confirmant la faiblesse d'adhésion aux positions du SNESUP dans cet électorat.

En 2008, après en avoir débattu, la section décide de ne pas boycotter le scrutin post-LRU, de présenter des listes d'alliance avec la CGT pour les collègues enseignants, mais sans candidat à la présidence. Résultats :

- 18 élus sur 52 sièges à pourvoir ;
- prime majoritaire en collègue B au CA (4 élus) ;
- l'érosion continue en collègue A.

Au cours de ce mandat, nos 5 élus au CA ont gagné en lisibilité par un intense travail en amont des conseils, et les liens réels avec nos élus aux CTP, CEVU-R, CS-R ont été cruciaux pour obtenir des victoires sur des dossiers importants : combat contre l'éviction de laboratoires de collègues « non-publiants », refus d'un référentiel des tâches basé sur une reconnaissance « à la tête du client ». Le mandat pour le scrutin d'avril 2012 reconduit l'alliance FSU-Ferc-CGT et l'étend au collège BIATOSS. La section a décidé dès avril 2010 de ne pas présenter d'équipe de direction afin d'éviter une cogestion syndicale mortifère, sans que la liberté de syndiqués à figurer à titre individuel dans des équipes candidates ne soit remise en cause. La section mandatera nos futurs élus en fonction des programmes des candidats à la présidence. ●

*Christophe Vuylsteker et Claire Bornais,
SNESUP-Nord-Pas-de-Calais*



Caen : une analyse critique du bilan

Les élections aux conseils centraux de l'université de Caen se tiendront en mai prochain. L'équipe de direction actuelle a été élue avec le soutien du SNESUP local et national et comporte plusieurs vice-présidents syndiqués. Les élus soutenus en 2008 par le SNESUP sont majoritaires au CA. Le système électoral imposé par la LRU a permis ce résultat avec la majorité relative du SNESUP parmi les collègues, mais il a aussi imposé la constitution de listes comprenant des collègues de spécialités où il n'y a aucun syndiqué.

S'agissant du CA, la réduction du nombre de membres de 60 à 31, le maximum imposé par la LRU, a multiplié les responsabilités et les occupations de chaque élu.

Le peu d'élus syndiqués et leur manque de temps font que les échanges entre la section d'une part et les élus au CA et les VP d'autre part ont trop souvent été insuffisants depuis 4 ans, ce qui a multiplié les malentendus. À chaque décision importante, par exemple le passage aux RCE en janvier 2011, plutôt qu'en janvier 2012, limite maximale autorisée par la loi, une part significative du petit quart de syndiqués participant régulièrement aux réunions de section a jugé que les arguments techniques avancés par la direction ne suffisaient pas à justifier l'impression politique que celle-ci appliquait la LRU sans résistance, en contradiction avec la profession de foi de 2008.

De leur côté, les VP syndiqués ont au contraire la certitude d'avoir, dans le contexte hostile de la politique du ministère, multiplié les efforts pour torde la LRU afin de maintenir un fonctionnement démocratique, favorisant le plus possible d'emplois publics, dans le respect des principes du service public, en contradiction avec les objectifs de la loi. Ils regrettent le manque de soutien de leurs collègues.

Certes les échos des autres universités nous parvenant via le SNESUP montrent, par contraste, qu'à Caen jusqu'ici, la loi LRU a eu relativement peu de conséquences sur la vie quotidienne des collègues, qui continuent à travailler dans la pénurie de moyens orchestrée depuis le ministère. La section prépare une nouvelle profession de foi. ●

Pierre Langlois, SNESUP-Caen



Crise à la direction de l'université de Haute Alsace

Le 24 novembre dernier éclatait la crise larvée au sein de la « gouvernance » de l'UHA. 17 membres du CA sur les 21 présents demandaient au président Alain Brillard de démissionner et au ministère d'organiser des élections anticipées des trois conseils. La majorité des membres du CA considérait que c'était à cette condition que les dossiers d'avenir pouvaient être menés à bien. Comment en est-on arrivé à cette situation de blocage et pourquoi cette crise ouverte, six mois avant les élections prévues fin mai 2012 ?

L'isolement du président par rapport aux administrateurs et à la communauté universitaire provoquait depuis des mois une gestion chaotique. À la rentrée 2011, trois éléments nouveaux ont conduit le CA à entrer dans un conflit ouvert. La discussion sur le budget 2012, sur fond de rigueur, a montré l'incapacité présidentielle à obtenir des arbitrages solidaires. Aucune réunion avec les directeurs d'UFR (dont 7 sur 8 sont des administrateurs) n'a permis d'aborder le quinquennal et, pourtant, le président a soumis au CA de septembre un texte fixant les orientations stratégiques

pour les années à venir. Enfin, l'opacité entretenue par le président sur la question du rattachement mettait en péril la réussite de cette opération vitale pour l'Alsace universitaire.

Le 13 décembre, après le refus de démissionner du président, 13 administrateurs sur 21 ont alors voté un texte prenant acte de son absence de légitimité. Dès le vote suivant, les administrateurs ont adopté une ligne de conduite claire : laisser passer par leurs abstentions les décisions permettant de fonctionner ; bloquer par un vote négatif toute décision engageant l'avenir. Un courrier a été adressé au ministre afin qu'il mesure bien la situation. Dans le futur, les directeurs d'UFR prépareront le projet quinquennal avec leurs collègues tandis que le processus de rattachement suivra son cours, ceci afin que les dossiers soient prêts pour la nouvelle équipe présidentielle.

Quelle est la position du SNESUP-FSU de l'UHA face à cette crise de gouvernance ? Le SNESUP constate que la crise politique de l'UHA illustre exemplairement les travers de la loi LRU, une réforme idéologique sur laquelle il faudra revenir : donner des

pouvoirs très larges à un président qui n'est toujours et encore qu'un *primus inter pares* était une erreur ; ne pas prévoir des modalités de sortie de crise en cas d'opposition entre le président et le CA (ni motion de censure, ni droit de dissolution) était une faute encore plus grave. Nous formulons aujourd'hui trois souhaits et entendons apporter notre contribution à leur réalisation. Tout d'abord que soit assurée la continuité du travail des services centraux, de toutes les équipes administratives et de la communauté d'enseignement et de recherche de l'UHA. Ensuite, que les dossiers d'avenir, en particulier celui du rattachement de l'UHA à l'université de Strasbourg, soient portés par l'ensemble de la communauté universitaire soudée derrière une nouvelle équipe présidentielle. Enfin que l'UHA prenne toute sa place dans l'élaboration maintenant urgente d'une carte régionale de l'offre de formation, que la FSU 67 et 68 ainsi que de nombreux syndicats régionaux appelaient de leurs vœux dès mai 2010. ●

*Communiqué du SNESUP-FSU de l'UHA,
janvier 2012*



Budget 2012 toujours pas voté

L'université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) compte 11 000 étudiants, 727 enseignants et enseignants-chercheurs et 462 personnels administratifs et techniques. À cause de la LRU et du passage aux RCE, l'UPPA se trouve dans l'impossibilité de présenter un budget 2012 en équilibre en raison de l'insuffisance de la dotation de fonctionnement allouée par l'État (transferts de charges non compensées). Il manque 4 millions d'euros pour équilibrer le budget 2012 ! Paradoxalement, les pouvoirs publics abondent largement les établissements privés. À Pau, on peut citer l'exemple de l'EISTI, école privée qui avec un effectif total de 200 étudiants, a bénéficié d'un terrain et d'un bâtiment dont les coûts se montent à 11 millions d'euros (au regard du seul nombre d'étudiants, l'UPPA pouvait espérer recevoir une aide de l'ordre de 600 millions d'euros !). Il est utile de rappeler que l'EISTI fait payer aux étudiants des frais d'inscription de l'ordre de 6 500 euros par an pour le cycle ingénieur.

La crise budgétaire de l'UPPA a mobilisé les personnels de l'université qui ont entamé une série d'actions : AG, débats, grève, manifestation... Une motion, exprimant le refus de l'austérité et de la pénurie budgétaire, a été signée par 446 membres du personnel de l'UPPA. La mobilisation a pesé sur le vote du CA, le 1^{er} décembre, qui a rejeté les propositions du président de l'UPPA concernant le budget 2012.

Lors de la journée nationale de grève et de manifestation du 15 décembre, une délégation des syndicats de l'UPPA a été reçue par le directeur de cabinet du préfet des Pyrénées-Atlantiques. La motion et les signatures lui ont été remises pour transmission au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Laurent Wauquiez, à qui nous réclamons un budget à la hauteur des besoins réels de notre université, pour un service public d'enseignement supérieur et de recherche de qualité. ●

Abdellab Saboni, SNESUP-UPPA

Université de Lorraine Pour un autre service public d'ESR lorrain

Depuis ce 1^{er} janvier 2012, l'université de Lorraine s'est substituée aux quatre universités lorraines. Problème : la nouvelle venue souffre d'une malformation congénitale, liée aux politiques actuelles de démantèlement du service public. Vendue par ses défenseurs comme une nécessité impérieuse afin d'exister entre Strasbourg et Paris, l'université de Lorraine expérimente de façon bien dangereuse le statut de « Grand établissement ». Comble de la perversité, les présidents ont utilisé ce statut dérogatoire dans leur argumentation pour essayer de nous convaincre que cela permettrait de réviser la loi LRU. Force est de constater que cet argument a porté, y compris dans les rangs du SNESUP.

Qu'en est-il vraiment ? Alors que les présidents ont signé un document « Ambitions et principes » dans lequel ils limitaient le nombre de dérogations à 4 (élection du président par tous les membres du CA, extérieurs compris ; créations de collègiams et pôles scientifiques ; sénat académique ; scission du CEVU en Conseil de la formation et CVU), nous en avons dénombré 25 ! Toutes ces dérogations vont dans le sens d'un pouvoir resserré autour de l'équipe dirigeant l'établissement. Ainsi en va-t-il des règles définies dans le règlement intérieur de l'université pour constituer des listes électorales aux conseils centraux et aux collègiams/pôles scientifiques, deux instances intermédiaires créées par le décret UdL, qui sont des regroupements de composantes pour les premières, de laboratoires pour les secondes. Aussi sommes-nous obligés, dans la plupart des cas, de faire figurer des Nancéiens et des Messins en bonne place sur les listes, voire de représenter les 4 grands secteurs de formation dans les 4 premières places pour le CA. Cette complexité entraîne compromis et alliances entre des intérêts souvent divergents et s'avère être un véritable frein à la constitution de listes alternatives, construites sur des programmes politiques forts. Toutefois, un groupe d'obstiné-e-s, composé de nombreux camarades du SNESUP, constitue actuellement de telles listes alternatives à toutes celles, y compris syndicales, qui n'ont d'autres ambitions que d'accompagner le processus « Grand établissement ». Parmi nos revendications, figurent en bonne place la remise à plat d'un rapprochement lorrain et l'examen des conditions dans lesquelles nous pourrions sortir des RCE.

Si l'université de Lorraine est un monstre technocratique dont on peut fortement douter qu'il sera animé par la volonté de faire vivre des formations et des recherches diverses et de proximité, nous mettons toutes nos énergies en place pour construire un autre service public d'ESR lorrain. ●

Nicolas Gregori, SNESUP-Nancy 2



Le train des activités syndicales rouennaises en crescendo cette année

Entrant dans le quinquennal 2012-2016, l'activité syndicale rouennaise démarre fortement en ce début d'année par une AG intersyndicale FSU-CGT des personnels de l'établissement qui se tiendra mi-janvier. Les collègues discuteront et débattront de l'évaluation individuelle, du référentiel des tâches et de l'autorisation de non-résidence académique.

Les conditions de constitution et le contenu des dossiers d'évaluation individuelle (demande du ministère et évalués par le CNU) interpellent les collègues quant à l'égalité et au motif des évaluations. La non remontée des dossiers individuels de l'établissement a été évoquée et sera très certainement repoussée. De même, Rouen s'est jusqu'à présent opposé au référentiel des tâches. Mais implicitement, le système est déjà en marche par la démultiplication des charges de mission mais aussi par les primes pédagogiques accordées quand d'autres fonctions administratives ne sont pas reconnues. Nous devons donc déterminer l'intérêt à s'engager dans cette démarche, à l'heure du renouvellement des conseils centraux et du président de l'établissement.

Quant au formulaire de demande de dérogation à l'obligation de résidence académique auquel a été associé non fortuitement le critère de « présence suffisante », pour justifier de remboursement partiel des frais de transport, l'affaire dure depuis un an. Ce fait récurrent de la présidence inquiète les collègues concernés, alors que des collègues plus éloignés géographiquement mais demeurant dans l'académie ainsi que les PRAG/PRCE ne sont pas touchés. À plus tardive échéance s'annonce la préparation des élections des membres des conseils centraux de l'établissement, mais également du tout nouveau CA du PRES Normandie Université qui élira en son sein les président et vice-présidents. La mise en place du PRES est vécue pour l'instant très à distance, après 5 ans de pourparlers sur sa constitution, à l'heure où le reste des établissements français est dans les IDEX et autres pôles en EX ! ●

Heidi Charvin, SNESUP-Rouen



Les problèmes s'aggravent

Le 26 janvier, l'università di Corsica Pasquale Paoli va procéder à une élection décisive en renouvelant ses trois conseils. En examinant de près les listes électorales, on peut lire la vie de cet établissement dont la singularité n'a échappé à personne. Arrachée par la volonté populaire, après 30 ans d'existence, elle est désormais très courtisée par les politiques locaux et surtout nationaux.

La voici en quelques chiffres : 43 professeurs ; 219 MCF, enseignants et personnels assimilés ; 229 BIATOSS ; 3 722 usagers. Sous ce dernier vocable, pour le moins curieux, nous retrouvons la catégorie des inscrits. Il y a donc 3 722 étudiants pour l'année 2011-2012, toutes catégories confondues (étudiants, salariés, formation continue...).

En tête des établissements passés à la LRU, notre université se distingue par sa petite taille, son insularité, son offre d'enseignement hypertrophiée, sa recherche totalement labellisée CNRS. Mais dans ce « meilleur des mondes » affiché, contre vents et marées, certains persistent et signent, clamant haut et fort que beaucoup de choses ne vont pas, ne vont plus.

Dans un courrier daté du 17 novembre 2009, le secrétaire général du SNESUP-FSU s'adressait en ces termes au président, soulignant plus particulièrement les quatre points suivants :

- « La sécurité des agents à l'université, et la nécessité pour l'établissement de leur assurer la protection due à tout fonctionnaire. Des éléments très inquiétants, voire graves, sont remontés jusqu'à la direction du SNESUP et nous sommes particulièrement soucieux à ce sujet.
- La démocratie interne à l'università di Corsica, tant en ce qui concerne le fonctionnement des instances, qu'en ce qui concerne la gestion des ressources humaines, ou encore l'attribution des services d'enseignement.
- Les problèmes d'origine déjà ancienne prennent un jour nouveau dans le contexte de la loi sur les Libertés et Responsabilités des Universités, aux termes de laquelle les responsabilités vous incombant se trouvent démultipliées et nécessitent la pleine clarté du fonctionnement de l'établissement.
- Les libertés académiques, le droit à l'expression des personnels et particulièrement le droit syndical, sur lequel nous souhaiterions avoir les assurances les plus formelles que l'exercice de ces droits essentiels ne saurait connaître aucune contrainte. »

Deux ans plus tard, la situation s'est considérablement dégradée. Jusqu'à quand va-t-on ignorer les problèmes ? ●

Françoise Albertini, SNESUP-Corsica



L'Université sous **tous ses rapports**

→ Dossier coordonné par Annliese Nef

Le dossier vise à éclairer l'inflation des rapports relatifs à l'Enseignement supérieur et la recherche depuis une décennie, et surtout au cours des dernières années, ainsi que ses effets. Ces rapports, de nature variée, sont utilisés comme des outils de gouvernement par les institutions (ministérielles, mais aussi universitaires) qui les produisent ou les commandent. Leur multiplication, encore accrue par l'« autonomie » des universités, reflète la dimension bureaucratique du néolibéralisme (rapports, évaluation, auto-évaluation).

Cette littérature grise est donc devenue un enjeu politique : elle pose la question de la publicité du coût de sa production (102 millions ont été versés à des cabinets de consultants privés par l'État dans le cadre de la RGPP depuis 2007), de l'identité de ses commanditaires comme de ses auteurs et de leur responsabilité (combien d'universitaires auteurs de rapports sur l'Université ?

Quelle légitimité pour la CPU ?), mais aussi de notre capacité, en tant qu'universitaires et en tant que syndicalistes, à la critiquer et à diffuser nos analyses. Nous savons, sans doute possible, que ces textes ont un impact à la fois symbolique (diffusion de l'idéologie dominante) et matériel (support de décisions en vue de l'allocation des moyens financiers).

Nous ne pouvons donc les ignorer et, si leur inflation rend très difficile leur suivi au jour le jour, leur cohérence apparaît d'autant plus clairement avec quelques années de recul.

Nous avons choisi de faire apparaître cette dernière, en variant les lieux d'observation et les échelles car ces textes sont tant nationaux, qu'européens, voire internationaux. On notera en outre que dans cette avalanche, certains rapports (ceux de la Cour des comptes sur le budget du MESR ou le CIR ; ou du Cereq), dont la logique est différente, sont souvent ignorés, voire enterrés.

Il faudrait donc faire prévaloir certains rapports sur d'autres.

Le reporting, manifestation de la bureaucratisation néolibérale

→ par Isabelle Bruno,
MCF en science politique (Lille 2)

La prolifération des rapports vise à appliquer à l'administration publique les mêmes principes que dans les secteurs soumis à la discipline managériale. Cette logique de gestion se répand, à travers les agences de financement et d'évaluation, au sein même des établissements et des laboratoires.

Le reporting consiste à rendre compte de son activité sous la forme d'un rapport écrit périodique. Cet anglicisme s'est d'abord diffusé en France dans le cadre des entreprises cotées en Bourse pour désigner l'obligation qui leur est faite de remettre à leurs actionnaires des rapports financiers, sociaux et, depuis les années 2000, un bilan environnemental. Il a été véhiculé dans les discours friands de « bonne gouvernance », de « projets », de « transparence », d'« autonomie » et de « responsabilité ». Mais il ne se réduit pas à un slogan à la mode, tant la réalité bureaucratique à laquelle il renvoie se matérialise dans des pratiques quotidiennes et des supports encombrants. Les rapports d'expertise, de certification, d'(auto-)évaluation, d'audit et de performance ont ainsi proliféré dans le contexte des politiques néolibérales qui appliquent à l'administration

publique les mêmes principes et règles d'organisation que dans les secteurs traditionnellement soumis à la discipline managériale. En matière d'enseignement et de recherche, le reporting s'est d'abord traduit tout au long de la décennie 1990 par une abondance de rapports émanant des organismes internationaux, tels que l'UNESCO ou l'OCDE, et des institutions de l'Union européenne. Leur objet portait sur les politiques éducatives et scientifiques de leurs États membres, dont les systèmes nationaux étaient comparés à l'aune d'indicateurs statistiques permettant d'identifier « les plus performants » et de recommander leurs « bonnes pratiques » comme exemples à suivre. Si l'existence de rapports internationaux sur ces questions n'a rien d'inédit, leur couplage avec la technique du *benchmarking*⁽¹⁾ – autre anglicisme témoignant de la propagation du

management dans les organisations publiques – compose un dispositif singulier de gouvernement des administrations étatiques. Il s'agit en effet non pas de contraindre juridiquement les dirigeants nationaux à prendre telle ou telle mesure politique dans un champ qui relève toujours de leurs prérogatives souveraines, mais de les inciter à adopter certaines façons de penser et de gouverner l'éducation et la recherche qui les conduisent à appliquer des méthodes jusque-là étrangères à ces domaines d'action publique.

La bureaucratisation néolibérale, qui se manifeste par la production d'une paperasse administrative sans précédent dans nos métiers, se traduit également par l'exercice d'un pouvoir insidieux dont il nous faut comprendre les rouages pour y résister.

LOLF et RGPP, instruments de transformation des modes de gestion

Dans le cadre français, l'entrée en vigueur de la Loi organique relative aux lois de finances (la célèbre LOLF, votée en 2001) qui concerne tous les services administratifs depuis 2006, et le lancement en 2007 de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) sont les deux leviers actionnés pour transformer radicalement les modes de gestion des services publics sur le modèle entrepreneurial du management par objectifs. Outre les PAP et les RAP (projets et rapports annuels de performance) de la LOLF, qui encadrent désormais l'exercice de la mission « Recherche et enseignement supérieur », l'action publique en la matière donne lieu à une multiplication de rapports d'audit visant à la « moderniser », c'est-à-dire à la rationaliser en indexant toutes les décisions à un calcul utilitariste en termes d'efficacité gestionnaire.

Mais cette rationalisation managériale ne concerne pas seulement les agents administratifs. La même logique se répand au sein même des établissements et des laboratoires à travers les agences de financement et d'évaluation. En subordonnant l'octroi de moyens financiers à la remise de projets en réponse à des appels d'offres, et au suivi de leur réalisation par des rapports annuels, voire semestriels, l'ANR a de fait bureaucratisé les activités de recherche et soumis la communauté scientifique aux exigences de reporting importées du monde des affaires. De même, les vagues d'inspection de l'AERES charrient leur lot de projets et rapports suivant une temporalité imposée qui contribue à l'hétéronomie des universités. Leur passage à l'autono-

SYNDICALISME ET « STATACTIVISME » : SAISSONS-NOUS DE L'ARME STATISTIQUE !

De nombreux travaux ont éclairé les enjeux de pouvoir attachés aux statistiques qui informent à la fois l'action gouvernementale et les débats publics. La supposée objectivité indiscutable des chiffres, notamment ceux produits par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et les Services statistiques ministériels (SSM), est un puissant levier pour imposer des visions du monde et des décisions politiques sous couvert de scientificité. Or, sans mettre en question le professionnalisme des statisticiens et la fiabilité de leurs méthodes de construction de données, l'usage inflationniste et souvent incontrôlé d'indicateurs par les gouvernements soulève de sérieux problèmes démocratiques. Outre le fait que les indicateurs retenus peuvent eux-mêmes poser problème, leur instrumentalisation dans des rapports afin de justifier des choix politiques et fixer des objectifs à l'activité administrative, répond rarement aux précautions méthodologiques de rigueur, au grand dam des statisticiens qui dénoncent toujours plus ces pratiques abusives. Le Conseil National de l'Information Statistique, où siègent producteurs et les utilisateurs des statistiques nationales, est le lieu de discussions et d'interventions sur ces sujets. Mais il arrive que le débat dépasse ce cadre. Ainsi, en décembre dernier, les personnels du service statistique du MEN et du MESR ont dénoncé la rétention d'informations et la publicité de données peu crédibles par leur ministre L. Chatel. Soutenus par leurs syndicats (notamment la CGT), la FCPE, des associations comme celle des journalistes éducation (Ajé) et des Cahiers pédagogiques (CRAP), leurs accusations ont été relayées officiellement par le Sénat et le Haut conseil de l'éducation.

Si cette instrumentalisation n'est pas nouvelle, la fréquence et la gravité croissantes des attaques contre l'indépendance de la statistique publique menacent l'exercice de la démocratie. Celle-ci exige non seulement un service public des statistiques, mais encore une éducation des citoyens et une vigilance générale à leur maniement. Nous devons être attentifs aux controverses entourant la sélection et l'élaboration des indicateurs qui gouvernent la communauté universitaire dans un État néolibéral. La statistique est un savoir, donc une arme : les militants syndicaux doivent, à l'instar de l'association Pénombre (www.penombre.org), s'en emparer et cesser de considérer les indicateurs statistiques comme des objets apolitiques.

mie s'accompagne en outre de la mise en place de systèmes d'informations numériques qui, selon V. Péresse elle-même, sont de précieux outils de « *reporting effectué pour le ministère* » (discours du 16 octobre 2008). Cette forme centralisée de contrôle, paradoxalement d'autant plus resserré qu'il s'exerce à distance, se double de dispositifs d'auto-évaluation en cours d'implantation. Il s'agit des « démarches Qualité » et des certifications ISO 9001 qui ajoutent au contrôle externe un contrôle interne, voire un auto-contrôle, et réalisent en cela l'effet majeur du

Panoptique benthamien étudié par Michel Foucault dans *Surveiller et punir*, à savoir : placer les individus – en l'occurrence les chercheurs et enseignants – « *dans une situation de pouvoir dont ils sont eux-mêmes les porteurs* ».

La bureaucratisation néolibérale, qui se manifeste par la production d'une paperasse administrative sans précédent dans nos métiers, se traduit également par l'exercice d'un pouvoir insidieux dont il nous faut comprendre les rouages pour y résister. Les obligations de *reporting* n'ont rien d'ir-

répressible : il est possible de s'y opposer, de les contourner ou de les détourner, par des actes de désobéissance, de boycott, ou même de parodie. Comme le rappelle Foucault, « *il n'est pas de pouvoir sans refus ou révolte en puissance* ». À nous de l'organiser pour lui imprimer une force collective à la hauteur des enjeux. ●

1. Technique managériale qui consiste à quantifier et comparer des performances pour identifier les « meilleures pratiques » produisant les scores les plus élevés (*benchmarks*).

Les comités de suivi licence et master : un rôle problématique

→ par Marc Champesme, responsable du secteur « Formations supérieures »

Le ministère assure une large publicité aux seules prises de position qui lui sont favorables. Il exprime ainsi une volonté permanente d'instrumentaliser le rôle des rapports et avis de ces comités.

Issus des arrêtés de 2002 mettant en place le LMD, les comités de suivi licence et master « *associent le CNESER et des représentants des universités et des secteurs de formation* ». En ce sens, chaque organisation siégeant au CNESER possède un représentant dans chacun de ces comités. Si les missions du comité de suivi licence sont davantage détaillées dans la réglementation⁽¹⁾ que celles du comité de suivi master, ces deux comités se sont, dans la pratique et depuis leur création, saisis de questions dépassant le simple cadre de la mise en œuvre des arrêtés licence et master pour aborder plus largement des questions relatives aux formations conduisant aux grades de licence et master (insertion des stages dans les cursus, formation des enseignants, écoles d'art...). Ces comités restent ainsi parmi les seules instances nationales de concertation entièrement composées de représentants des organisations représentatives de tous les partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le mode de fonctionnement et la qualité du travail des comités dépendent cependant largement de la volonté de leurs présidents de faire preuve d'indépendance vis-à-vis du ministre qui les a nommés et de prendre en compte les avis des différentes organisations dans le respect de leur représentativité respective. En

effet, une part importante du travail des comités consiste à élaborer puis adopter des avis dans un cadre où la composition des comités

ne reflète pas la représentativité des organisations : **chaque organisation y possède un unique représentant, quel que soit son poids électoral**. Par conséquent, le vote d'un texte est dénué de sens (hormis les rares cas où l'unanimité peut être obtenue). Pour résoudre cette difficulté, tout en évitant que les avis ne correspondent qu'au plus petit dénominateur commun, la pratique consistant à leur annexer les points de vue des organisations membres avait été adoptée. Force est de constater que pour les présidents actuels des comités de suivi elle ne va pas de soi : si nous avons pu obtenir qu'elle soit appliquée pour le dernier avis du comité licence, le président du comité master n'a pas retenu ce principe. La publicité des travaux des comités pose par ailleurs problème : alors que jusqu'en 2006, les trois comités de suivi possédaient un site internet commun⁽²⁾ sur lequel l'ensemble des comptes rendus et avis étaient publiés, depuis 2007, le site internet du comité mas-

ter a changé d'adresse⁽³⁾ et le comité licence ne dispose plus d'aucune visibilité sur internet. De plus, contrairement à la réglementation qui prévoit que les travaux des comités « *sont rendus publics et présentés chaque année devant le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche* », cela fait plusieurs années que la présentation de ces travaux n'est plus effectuée devant le

CNESER. Cette attitude du ministère lui permet ainsi de choisir parmi les prises de position des comités celles qui lui sont favo-



© Alex E. Proimos

Les ceillères du ministère

rables et qui, seules, bénéficieront d'une large publicité. Cela reflète bien sa défiance envers des instances qui sont en capacité d'exprimer des avis contestant les orientations gouvernementales, mais aussi sa conception du rôle des rapports et avis et ses tentatives permanentes pour les instrumentaliser. Une telle situation invite les organisations syndicales à réfléchir sur les moyens à utiliser pour mettre en échec ce détournement permanent des fonctions et des travaux des comités de suivi licence et master. ●

Les organisations syndicales doivent réfléchir sur les moyens à utiliser pour mettre en échec ce détournement permanent des fonctions et des travaux des comités.

1. Avec la publication de l'arrêté licence d'août 2011, le comité de suivi licence a fusionné avec le comité de suivi de la licence professionnelle prévu par l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle. Il s'est vu doté d'un nouveau rôle relatif aux « référentiels de compétences », mais a, dans le même temps, vu ses compétences restreintes, notamment en tant qu'instance de réflexion sur les dénominations nationales des diplômes ou sur la cohérence de la carte nationale des formations.

2. <https://www.sup.adc.education.fr/lmdsuivi/>

3. <https://www.pleiaide.education.fr/portal/pleiaide/dgesip>

L'autonomie selon la CPU : bien sous tous rapports !

→ par Christophe Pébarthe, secrétaire national

Durant ces cinq dernières années, la CPU a activement contribué à promouvoir sa conception de l'autonomie. Tout laisse supposer qu'elle continuera, en février à Marseille, dans la même direction.

Entre les 8 et 10 février 2012, la CPU tiendra son prochain colloque à Marseille, sur le thème « *L'université pour l'avenir, avenir des universités* ». Elle entend « *tirer le bilan politique de la mise en œuvre de l'autonomie acquise par les établissements et avec tous, envisager leur avenir* », comme l'écrit le texte de présentation. Un universitaire mal intentionné pourrait penser qu'il n'est pas nécessaire d'organiser dîner de gala, conférence de presse de la CPU et intervention ministérielle pour dresser l'état des lieux du paysage universitaire en France depuis le 10 août 2007. En ruine, délabré, détruit par le *New Public Management*, sous tutelle, chacun choisira l'expression la plus adaptée à son environnement immédiat.

Pourtant, il n'est pas certain que ce contexte nourrisse les propositions que le président des présidents, Louis Vogel, s'apprête à faire devant ses 126 collègues et devant le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les différents colloques de la CPU, et autres prises de position, laissent plutôt penser que la fuite en avant va demeurer une fois encore la logique dominante. Depuis cinq ans en effet, les présidents d'université n'ont eu

de cesse de contribuer activement à l'idéologie qui aujourd'hui gangrène les établissements universitaires.

En février 2007, à Metz, les présidents affirmaient, « *L'Université est une chance, saisissons-la* ». C'est toutefois à cette date qu'ils jetent les bases de la future loi LRU : « *autonomie pleine et entière* », « *gouvernance efficace* », renforcement des conseils d'administration, maîtrise totale des moyens (masse salariale et patrimoine immobilier), détermination du service individuel des enseignants-chercheurs... Il n'est donc pas inutile de prêter attention à ce que la CPU jugera bon proposer en février aux différents partis politiques engagés dans l'élection présidentielle.

Sans jouer les oracles, tout laisse à penser qu'une demande quasi unanime montera de l'auguste assemblée réunie à Marseille, pour réclamer toujours plus d'autonomie. Au-delà du slogan, il faut saisir tout ce que ce mot implique pour les présidents. La lettre n° 78 de la CPU (15 novembre 2011) met sur la voie. Parmi les thèmes abordés, elle revient sur le rapport publié peu avant par l'Association Européenne des Universités (EUA), afin de dresser un état des lieux de l'autonomie universitaire en Europe (« *University Autonomy in Europe II. The Scorecard* », disponible sur le site de l'association). Vantant les mérites de ce travail et s'engageant à en produire une traduction française, elle en résume la conclusion, enrichie ici de l'inévitable classement proposé

par le rapport : « *Ainsi la France se situe-t-elle à un niveau intermédiaire/haut en termes d'autonomie organisationnelle [16^e sur 28 pays classés], intermédiaire/bas pour ce qui est de l'autonomie financière [22^e sur 28] et de ressources humaines [27^e sur 28], et bas pour ce qui est de l'autonomie académique [28^e sur 28]* ».

Si la CPU veut faire entendre sa voix lors des élections nationales à venir, c'est pour demander un renforcement de la loi LRU.

La CPU affirme être convaincue de l'intérêt de cette étude et entend en faire l'une des bases de sa réflexion préparatoire pour son colloque de Marseille.

Au-delà du classement, il n'est pas inintéressant de regarder les préconisations faites par les auteurs de ce rapport de l'EUA, les raisons qui expliquent leur jugement global. Ceux-ci pointent notamment le manque de souplesse dans la gestion des effectifs étudiants, c'est-à-dire l'absence de sélection à l'entrée, ou bien encore le caractère national des diplômes. Ils regrettent que les universités ne puissent pas emprunter... Ils dénoncent surtout le statut d'agent public qui constitue un frein à une pleine autonomie en matière de ressources humaines, louant la fixation libre du salaire sur le modèle du secteur privé.

Telle est l'autonomie à laquelle les présidents d'université trouvent un « intérêt » et à l'aune de laquelle ils entendent envisager l'avenir. Si la CPU veut faire entendre sa voix lors des élections nationales à venir, c'est donc pour demander un renforcement de la loi LRU et non pour offrir une alternative. Est-il besoin de rappeler qu'elle n'a été que trop entendue en 2007 ? ●



L'espace européen de la recherche et les sciences humaines et sociales

→ par Marie-Albane de Suremain, MCF en histoire (UPEC-IUFM de Créteil)

Réduites à la portion congrue par la SNRI, les SHS sont instrumentalisées par le néolibéralisme dominant. Les conséquences au niveau national sont réelles.

L'intérêt mineur de la Stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI) pour les Sciences humaines et sociales (SHS) n'est pas la moindre de ses tares maintes fois dénoncées. Vite soupçonnées d'inutilité, à moins de donner des gages de leur capacité d'expertise, les SHS se trouvent largement

instrumentalisées au profit de certains thèmes (analyse et « évaluation des politiques publiques », « globalisation », « gouvernance... »), susceptibles de servir les intérêts d'une politique néolibérale de l'ESR. Celle-ci traduit à l'échelle nationale des choix contraignants faits par l'Union européenne (art. 179-

181 de son Traité de fonctionnement).

Or, l'avenir européen des SHS semble s'être encore un peu plus assombri récemment. En effet, au 1^{er} janvier 2011, la Direction générale pour la recherche et l'innovation à Bruxelles était restructurée, non par disciplines mais par thématiques. Les SHS (au



SHS : la dernière part du gâteau

© Wallie-The-Frog

« sens large », qui correspondaient jusque-là à une direction à part entière, sont devenues la 5^e subdivision d'une direction B fourre-tout, dédiée à « l'espace européen de la recherche », à côté de directions plus ciblées (biotechnologies et agroalimentaire, santé, technologies industrielles, transport, environnement, énergie).

Le nouveau programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation « Horizon 2020 », en cours d'élaboration, n'est guère plus rassurant. Après la publication d'un livre vert « *Quand les défis deviennent des chances* » pour consultation en février 2011, la Commission a aussi émis des propositions le 30 novembre. Elles servent de base aux négociations relatives au budget 2014-

2020 de l'Union européenne entre le Conseil de l'Europe et le Parlement européen, qui doivent aboutir fin 2013. Ces propositions sont aussi discutées au sein des États membres qui feront remonter leurs réactions via le Conseil de compétitivité et le Parlement européen (un séminaire y est prévu en mars 2012). Sans surprise, les SHS occupent une place mineure dans ce projet de « cadre stratégique commun » – rassemblant PCRD, Programme pour la Compétitivité et l'Innovation et Institut européen de Technologie –, et surtout thématiquement très restrictive : elles sont associées notamment à un des « défis sociétaux » (p.5-6) intitulé « *sociétés novatrices, inclusives et sûres* ».

On pourrait penser que l'incidence de tels programmes sur la recherche en SHS en France restera faible. Ce serait une erreur :

outre que les thématiques de la SNRI et de la « politique d'excellence » nationale se règlent sur ces priorités européennes, les

▼
L'avenir européen des SHS s'est encore assombri récemment : au 1^{er} janvier 2011, la Direction générale pour la recherche et l'innovation à Bruxelles était restructurée, non par disciplines mais par thématiques.

financements des programmes européens s'élèvent à 54 milliards d'euros pour le 7^e PCRD et 80 milliards annoncés pour « Horizon 2020 », autant de perdu pour les disciplines délaissées. Sur-tout, un rapport du Sénat du 17 novembre 2011 sur l'ESR, préconise de « réinvestir » les

programmes de financement européen et de « *veiller à ce que le futur programme [...] s'articule mieux avec les programmes nationaux coordonnés* » (p. 59). S'agit-il d'utiliser ainsi les financements européens pour porter à 3 % du PIB national les investissements dans la recherche et le développement... et de confiner sûrement Lettres, Langues et Sciences humaines dans une étroite omière ? ●

Le rôle de la Commission européenne

→ par Romuald Normand, MCF en sociologie (ENS de Lyon)

La restructuration des universités, enjeu d'une vision étriquée de la compétitivité économique.

La nécessité de développer un marché européen, et plus spécifiquement une économie de la connaissance, a été justifiée par le déclin dans les années 1990 de la part de biens produits à l'échelle internationale par les États-Unis et l'Europe. Arguant de cette raison, aussi bien l'Organisation mondiale du commerce (OMC) que la Commission européenne (CE) ont promu l'extension de l'économie mondiale de services, y compris à l'enseignement supérieur considéré comme un moteur pour l'innovation et la compétitivité économique. Elles l'ont fait au travers de la production de rapports et de recommandations mis en œuvre progressivement.

En 2000, les activités de la CE furent accélérées par la « stratégie de Lisbonne », qui étendait ses responsabilités dans le domaine de l'éducation et de la formation. En janvier de la même année, sur sa proposition, une décision était prise pour établir un Espace européen de la recherche et de l'innovation (EERI) afin de soutenir l'économie de la connaissance. L'agenda de Lisbonne pour l'enseignement supérieur était parallèle au processus de Bologne, un projet porté aussi par les gouvernements nationaux.



L'Université européenne en chantier

© Scottog

Après la rencontre de Paris en 1998, qui célébrait le 800^e anniversaire de la Sorbonne, C. Allègre stabilisait l'accord entre les ministres allemand, italien et britannique afin d'engager les pays dans un cadre mutuel de reconnaissance des qualifications et des diplômes, le système LMD. La Déclaration de Bologne (1999) signée par 29 pays visait à établir un Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES). La mobilité des étudiants et des chercheurs devait y être renforcée par un alignement sur des systèmes d'assurance qualité nationaux, des niveaux d'études compatibles, l'adoption d'un système de transfert de crédits. Ces mécanismes régulateurs étaient censés accroître l'attrac-

tivité de l'Europe comme marché mondial de l'éducation.

La stratégie européenne pour l'enseignement supérieur s'est renforcée en 2004 à la suite de la révision de la « stratégie de Lisbonne ». La restructuration des universités, les nouvelles formes de gouvernance et de management, en plus de l'évaluation des activités de recherche et d'enseignement, sont devenus de nouveaux enjeux de compétitivité économique. La CE a renforcé son orientation néolibérale, en recommandant des restructurations aux États et en accentuant la pression à la concurrence sur les systèmes d'enseignement supérieur, notamment au travers d'une valorisation des classements internationaux. ●

Statuts des enseignants-chercheurs : la longue maturation de sinistres mesures

→ par Noël Bernard, membre du secteur « Situation des personnels »

Les principes actuellement appliqués ont été précédés par une série de rapports. Le gouvernement n'a retenu de ceux-ci que les mesures allant dans le sens de l'éclatement des statuts.

Des modifications des statuts des enseignants-chercheurs (EC) sont intervenues en 2008 et 2009 dans le cadre d'un « plan carrières » lancé par V. Péresse à la suite de la loi LRU. Elles ont concerné le recrutement, les carrières, les obligations de service, la mise en place d'une évaluation quadriennale, etc. Si les décrets viennent en application directe de la loi, ils avaient été préparés par une série de rapports de 1999 à 2008 réalisés à la demande des gouvernements successifs. L'analyse qui suit montre comment ces rapports ont servi à la lente diffusion des idées actuellement appliquées par le ministère. En juillet 1999, le rapport **Le Déaut-Cohen**, du nom des deux députés missionnés à l'époque de C. Allègre, visait à « donner un dynamisme accru à la recherche française et lui permettre de jouer un plus grand rôle dans le développement économique et la création d'emplois, notamment par la création d'entreprises innovantes ». Après une enquête approfondie au cœur des établissements, ses auteurs ont rendu un diagnostic global soulignant l'urgence de renforcer le potentiel scientifique de la France ; mais les 60 propositions finales touchaient surtout aux statuts des EC. Sur les doctorants et jeunes chercheurs, certaines étaient assez favorables (charte, protection sociale, financement, recrutement plus tôt et post-doc après le recrutement, charges allégées en début de carrière...). Mais sur les EC, on y trouve déjà :

- une évaluation multicritères régulière, basée sur des critères « objectifs » comme la bibliométrie ou, pour l'enseignement, l'appréciation des étudiants ;
- une modulation des services, conçue à cette époque comme la possibilité, soit d'alléger un service pour un projet scientifique, soit de gérer sur 4 ans les services par une modulation pluriannuelle.

En 2001, deux rapports sont publiés coup sur coup. Le rapport **Espéret** (demandé par J. Lang), appuyé sur une étude des textes existants, introduit une véritable théorie de la modulation de service ainsi que l'équation 1 heure TD = 4 heures effectives, laquelle



© Henning

Un arrière-goût aigre

▼
Rejetant de plus en plus le système mis en place, la communauté universitaire se trouve devant une forte pente à remonter pour analyser, critiquer et combattre ces pseudo-évidences.
 ▲

permet d'affirmer que les 192 heures TD des EC correspondent à la moitié des 1 600 heures des fonctionnaires. Dénaturant la proposition du SNESUP d'un tableau d'équivalences des tâches, il en fait la base d'une modulation prenant la forme d'un contrat individuel pluriannuel. Quant au rapport sénatorial **Fréville**, s'appuyant sur les résultats d'un questionnaire, il préconise pêle-mêle une remise en cause des commissions de spécialistes et du CNU, un contingentement de la qualification, un veto du CA sur les recrutements, la modulation de service, l'évaluation par les étudiants, tout en pointant le problème de la montée de l'emploi non titulaire. Une nette complémentarité apparaît entre ces deux rapports : là où le premier développe un appareil technique et des propositions précises, le second s'abstient de propositions mais, sans autre étayage que des pourcentages d'opinions, apparaît plus comme un laboratoire d'idées, faisant surgir des concepts comme l'attractivité des carrières ou l'excellence, destinés à un grand avenir.

L. Ferry à son tour commandite le rapport **Belloc** en 2003. Ce document ne se base sur aucune enquête, hormis une rencontre des organisations représentées au CNESER. Prolongeant le rapport Espéret, il propose des modifications précises du décret statutaire de 84. Reprenant l'idée du tableau d'équi-

valences, il y inclut les activités de recherche pour proposer une compensation mutuelle entre recherche et activités d'animation et responsabilités collectives, mais surtout s'appuie sur une évaluation pour classer les EC selon quatre niveaux : supérieur, intensif, standard et enfin recherche non certifiée. Le niveau standard devrait être de 192 heures TD, les niveaux supérieurs moins, tandis que la non-certification entraînerait une majoration du service à 384 heures TD.

Le SNESUP a contribué à expliciter les menaces se précisant au fil de ces rapports et s'est naturellement trouvé en première ligne de la lutte dès la remise des deux rapports demandés en 2008 à **Schwartz** et **Hoffmann**. Le premier a procédé à une bonne analyse de la situation dégradée des conditions de travail et de carrière des personnels du supérieur dans leur ensemble (EC, enseignants et BIAT-TOSS). Ces deux rapports mêlaient hélas d'intéressantes suggestions balayées par la ministre (forte augmentation des moyens en personnels, allègement des charges d'enseignement...) à la reprise de thèmes antérieurs dont s'est saisie V. Péresse : modulation, excellence, primes en guise d'attractivité, etc.

L'histoire de la maturation de ces idées pour le supérieur suit l'essor des thèmes libéraux, managériaux, et anti-service public sur la même période. La CPU n'a pas été étrangère à leur diffusion au sein de la communauté universitaire. Rejetant de plus en plus le système mis en place, celle-ci se trouve devant une forte pente à remonter pour analyser, critiquer et combattre ces pseudo-évidences. ●

L'ANR et les PRES : avatars du Trésor Public ou structures pérennes de l'Université ?

→ par Florent Tétard, enseignant-chercheur (Paris 13)

La Cour des Comptes porte un jugement sévère sur la gouvernance de l'ANR et sur les PRES. Il faut espérer que ses prochains rapports entraîneront des modifications juridiques et financières.

Depuis 2007, le flot de réformes imposées à l'enseignement supérieur a abouti à la création de gigantesques paquebots pilotés par un équipage autoproclamé réduit et peu expérimenté, propulsés par des moteurs sous-dimensionnés et guidés par un système borgne. Les rapports de la Cour des comptes le mettent en évidence. « Gardienne » de la régularité des comptes publics, elle vérifie l'efficacité des activités des organismes publics et audite les politiques publiques sur demande des sénateurs et des députés. Or, elle s'est penchée sur la gouvernance de l'ANR, sur les PRES et leur capacité à gérer les 27 milliards du plan Campus et des Investissements d'avenir [IA] (équipements d'excellence, laboratoires d'excellence, instituts hospitalo-universitaires), mais aussi le patrimoine immobilier (à intégrer dans le système de gestion CHORUS).

Le Contrat de projet État-Région (CPER), qui engage État et régions sur des objectifs à 7 ans, n'est plus considéré comme un outil adapté car les universités n'en sont pas signataires bien qu'elles participent à son élaboration initiale et pour ne pas alourdir la dette publique selon les critères du traité de Maastricht. Le plan Campus, censé prendre la relève, devrait recevoir 5 milliards (3,7 Mds € de la vente d'actions EDF et 1,3 Mds € du Grand emprunt) afin de construire, rénover et entretenir l'immobilier pendant 30 ans. L'intégration des PRES dans ces projets devait garantir le respect des délais et la maintenance, avec un engagement du privé au niveau de la gestion et de la maintenance sur 30 ans. Le PRES est donc l'acteur privi-

légié de la stratégie immobilière et de la gestion des IA (21,9 Mds €).

De sérieuses difficultés viennent enrayer la mécanique

Dans le cadre de la dévolution de l'immobilier existant aux universités, l'estimation des biens immobiliers par France Domaine n'est considérée comme fiable ni par les rapporteurs au Parlement, ni par les présidents d'université, ni par la Cour des Comptes, ni par la caisse des dépôts. La certification des comptes est donc impossible.

- Les bâtiments universitaires doivent notamment supporter une charge d'exploitation de 400 kg/m², ce que les actuels projets de partenariat public-privé (PPP) ne respectent pas.
- Seuls 58 M€ des 5 Mds € prévus pour les PPP en 2008 ont été effectivement utilisés. Ces derniers sont donc aussi lents que les CPER.

- En 2008, la Cour des Comptes a souligné que les PPP ne sont avantageux qu'à court terme, mais onéreux à moyen et long termes. Les premières réactions du Conseil d'État ont entraîné la mise en place de garde-fous pour le montage juridique et financier : il faut démontrer que le PPP revient moins cher, notamment, qu'une maîtrise d'ouvrage publique. Un second décret en Conseil d'État est envisagé selon lequel le pouvoir adjudicateur devra produire une étude de soutenabilité budgétaire. La Cour des

Comptes constate qu'en pratique la comparaison économique entre les PPP et d'autres formes de projets est rarement réalisée correctement et sans parti pris initial.

- Les universités et l'ANR ne disposent pas d'outils de gestion et de comptabilité analytique complète et les interfaces comptables sont inexistantes entre les opérateurs des programmes de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) n° 172 (CNRS, Inserm, CEA...) et n° 150 (Universités).

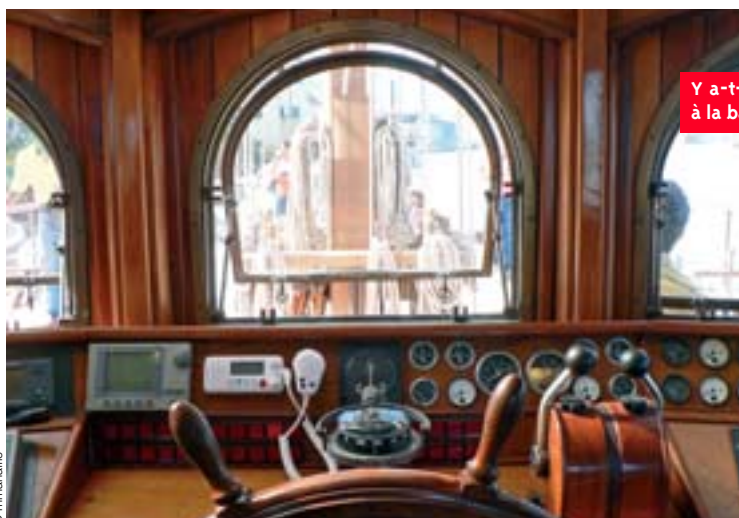
- Les dotations logistiques et immobilières et les fonds alloués aux CPER ont été utilisés pour des objectifs différents de ceux initialement prévus. La maintenance et

la mise aux normes du patrimoine ont été insuffisantes, aléatoires et gérées dans l'urgence depuis 20 ans.

L'intérêt général oublié

Ni le ministère, ni les PRES, ni l'ANR ne disposent actuellement d'outils de pilotage permettant le suivi des projets lancés. La comptabilité analytique (SIFAC) apparaît comme le nouveau Saint Graal mais encore faut-il se mettre d'accord sur les périmètres comptables, juridiques et sur les compétences et les responsabilités respectives du ministère, des PRES et des collectivités territoriales. Il faut espérer que les rapports de la Cour des Comptes, toujours utiles et moins destinés à définir une politique qu'à rappeler les exigences de l'intérêt général contrairement à nombre d'autres, entraîneront des modifications juridiques et financières. Il est urgent que les comités techniques des établissements s'emparent localement et surtout conjointement de ces questions. La délégation globale de gestion est une affaire collective et la gestion des 25 Mds € de dotation annuelle de l'ESR, de 27 Mds € sur 30 ans et d'1/5 (20 Mds €) du parc immobilier de l'État doit être démocratique et rendre compte à la communauté scientifique et à son commentant. « L'euro public pèse plus lourd que l'euro privé » et « ne doit servir d'autre maître que l'intérêt collectif »¹⁾. ●

En 2008, la Cour des Comptes a souligné que les PPP sont onéreux à moyen et long termes.



Y a-t-il un pilote à la barre ?

1. Audience solennelle du 5 novembre 2007, Bicentenaire de la Cour des Comptes, J.-F. Bénard, Procureur Général.

L'indispensable réduction des obligations d'enseignement

→ par Jacques Guyot, membre du secteur « Situation des personnels »

Malgré la réduction générale de la durée de travail et la profonde transformation des conditions d'exercice de leur métier, les enseignants-chercheurs restent soumis aux lourdes obligations d'enseignement fixées dans le décret de 1984. C'est une situation inacceptable.

Pour les enseignants-chercheurs, les obligations actuelles sont de 192 heures de TD ou de TP, ou de 128 heures de cours annuelles, ou toute combinaison équivalente. Mais il n'en a pas toujours été ainsi.

Pendant presque un siècle et jusqu'au décret du 6 juin 1984, les obligations de service étaient définies hebdomadairement (3 heures pour les cours, 6 pour les TD et 12 pour les TP) sur 25 semaines (il convient toutefois de préciser que les cours étaient réservés aux seuls professeurs). Une tentative menée dans les années 70 pour imposer une année universitaire sur 32 semaines avec les mêmes horaires, donnant respectivement 96 heures annuelles de cours, 192 heures de TD ou 384 heures de TP, avait eu lieu dans les IUT. Un jugement du tribunal administratif y avait mis fin après quelques années.

En augmentant massivement les cours (+ 70 %), les TD (+ 28 %), le gouvernement de 1984 est allé à contre-courant d'une aspiration générale de la société française à la réduction du temps de travail. Le dernier épisode en date, qui a conduit à abaisser de 39 heures à 35 heures la durée hebdomadaire du travail, n'a pas bénéficié aux enseignants. En fait, et mis à part le récent acquis de l'équivalence TD-TP, il n'y a eu aucune réduction des obligations de service d'enseignement depuis la considérable augmentation de 1984. C'est inacceptable !

DES CONDITIONS D'EXERCICE PROFONDÉMENT MODIFIÉES

Cette situation a été débattue aux états généraux de la recherche de Grenoble et a abouti à une formulation, selon moi, assez peu satisfaisante demandant un service de l'ordre de 150 heures « présentes » pour tout enseignant-chercheur ayant une activité de recherche avérée par une évaluation. Depuis, quelques dérogations accordées dans les



© changeforge

125 heures équivalent TD : en créant les emplois nécessaires pour y satisfaire, ce serait un formidable ballon d'oxygène qui serait donné à la recherche scientifique universitaire en France.

établissements, de façon peu cohérente, quelquefois discriminante, car les enseignants-chercheurs sont soumis à un accroissement sans précédent des exigences professionnelles auxquelles ils ont à faire face, n'ont pas pris la mesure de notre charge de travail. En matière d'enseignement, la multiplication des réunions, des jurys, des surveillances d'examen (toutes choses censées faire partie des 192 heures annuelles), la multiplication des options, des modules, la mise en place d'enseignements nouveaux, la semestrialisation, la gestion des notes individuelles des étudiants ont considérablement accru la charge de travail. Bref, les 192 heures actuelles ne sont pas équivalentes aux 192 d'il y a 25 ans.

En matière de gestion, l'insuffisance des dotations en personnels IATOS, l'accaparement des plus qualifiés par des structures centrales, les insuffisances de formation des collègues en emploi précaire conduisent inexorablement les enseignants-chercheurs à

s'impliquer de plus en plus dans ce type d'activité pour que les établissements puissent fonctionner.

Des missions nouvelles, dont l'impact sur le temps de travail n'est pas encore bien mesuré, sont maintenant exigibles : suivi des étudiants, insertion professionnelle. Enfin, en recherche, la situation s'est complètement transformée. Les exigences sont incommensurablement plus grandes. La contractualisation de la recherche, l'évaluation collective dans les unités et l'évaluation individuelle conduisent à une course effrénée aux publications, avec des dérives inquiétantes.

La pénurie budgétaire oblige aussi à la course au contrat pour développer des projets scientifiques ou plus simplement pour survivre et assurer des activités scientifiques minimales.

Être responsable d'unité ou d'équipe de recherche, c'est passer un temps considérable en rapports, en demandes de toutes sortes (assez souvent en vain) au détriment de l'activité scientifique proprement

dite qui constitue pourtant le cœur de notre métier. Tous les membres de l'unité ou de l'équipe, à des degrés divers, sont mis à contribution.

« *At last but not at least* », l'accroissement des productions scientifiques (doublement tous les 10 ans) implique que de plus en plus de temps soit passé dans la bibliographie (même si les moyens modernes en facilitent l'accès).

NOS REVENDICATIONS

Le SNESUP, porteur de la défense des intérêts des enseignants-chercheurs⁽¹⁾, considère que la demande de 150 heures équivalent TD annuelles ne peut être qu'une étape puisqu'elle ne serait qu'un retour à la situation prévalant avant 1984, alors que les conditions d'exercice ont changé du tout au tout. Pour faire face aux exigences actuelles du métier, conserver et souvent restaurer des conditions normales, le SNESUP demande que le service d'enseignement annuel des enseignants-chercheurs soit ainsi défini et progressivement mis en œuvre :

125 heures de TP ou de TD ou toute combinaison incluant des cours magistraux, 1 heure de cours étant équivalente à 1 h 30 de TD

Ces obligations de service sont susceptibles d'être abaissées par la prise en compte d'allègements résultant du tableau d'équivalence des tâches. Cela nous rapprocherait de ce qui est pratiqué dans les universités étrangères. En répondant à nos demandes, en créant les emplois nécessaires pour y satisfaire, ce serait un formidable ballon d'oxygène qui serait donné à la recherche scientifique universitaire en France. ●

(1) Et, bien évidemment, des enseignants de statut second degré auxquels la même logique de réduction du temps de travail doit être appliquée.

CM/TD : une question également pédagogique

→ par Christophe Pébarthe, secrétaire national

Il faut s'opposer à la transformation des heures CM en heures TD sur des bases comptables.

Selon la version consolidée du décret de 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs, « les enseignants-chercheurs ont une double mission d'enseignement et de recherche » (article 2). L'article 7 précise que le temps de travail arrêté dans la fonction publique, est constitué pour les enseignants-chercheurs « pour moitié, par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 128 heures de cours ou 192 heures de travaux dirigés » et pour l'autre « par une activité de recherche reconnue comme telle par une évaluation ». En apparence donc, les choses sont claires. Pourtant, les évolutions actuelles, en particulier la mise en déficit des universités, mettent en lumière certaines carences de cette définition, pour ne rien dire de l'étonnante distinction entre enseignement et recherche, promue par l'explicitation du statut alors même que l'Université énonce leurs liens indissolubles. Dans de nombreux établissements universitaires, la recherche effrénée d'économie budgétaire amène en effet à une transformation d'heures considérées jusque-là comme des cours magistraux (CM) en heures de travaux dirigés (TD). Le service des enseignants-chercheurs tend désormais de plus en plus à



© Université Paris-Est Créteil (UPEC)

Irremplaçable pédagogique

se constituer de 192 heures d'enseignement effectives, « en présentiel » comme le veut le jargon. Nombre de collègues protestent arguant, qui de l'amphithéâtre, qui du nombre d'étudiants, qui encore de la nature de l'enseignement ou du temps de préparation... Apparaît une étonnante évidence. Alors même que la distinction CM/TD est au cœur des dis-

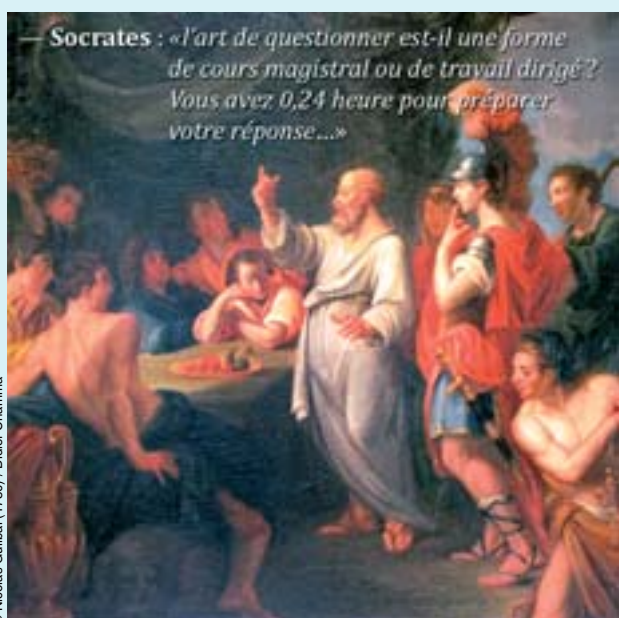
▼
C'est la pédagogie qui doit être au cœur de la définition du service d'enseignement et non les exigences financières.
 ▲

positions statutaires, personne ne semble en mesure d'en proposer une définition. Toutefois, l'arrêté du 31 juillet 2009 approuvant le référentiel national d'équivalences horaires indique : « Le temps de travail pris en compte pour déterminer des équivalences horaires est le temps de travail applicable dans la fonction publique d'État, soit 1 607 heures de travail effectif ». Dans le cadre du statut, définissant une moitié du temps de travail dévolu à l'enseignement sur la base de 192 heures équivalent TD, « une heure de travaux dirigés en présence d'étudiants correspond à 4,2 heures de travail effectif et une heure de travail effectif équivaut à 0,24 heure de travaux dirigés ». Comme une heure de CM équivaut à 1 h 30 de TD, le même raisonnement aboutit à l'équivalence suivante, une heure CM correspond à 6,3 heures de travail effectif. Autrement dit, il n'existe pas d'autre distinction entre ces deux types d'heures statutaires que celle établie sur la base du temps de préparation, un raisonnement strictement comptable.

Les arguties évoquées par les équipes présidentielles ne doivent donc pas masquer ce qui devrait rester une évidence. C'est la pédagogie qui doit être au cœur de la définition du service d'enseignement et non les exigences financières. Au-delà de la légitime inquiétude sur le plan des conditions de travail, c'est-à-dire de la crainte d'un accroissement réel de la charge d'enseignement (concrètement l'augmentation du nombre d'heures de cours à préparer et de copies à corriger), cette dérive bloque toute réflexion sur les

nécessaires évolutions pédagogiques que l'Université doit encourager et promouvoir. Il convient donc de maintenir les acquis de cette distinction, c'est-à-dire la prise en compte du travail effectif, tout en permettant la réflexion pédagogique. Peut-on en effet enseigner le doute et la critique, devant des centaines d'étudiants muets (dans le meilleur des cas), par un discours sans contradiction ? Le savoir ne s'obtient-il que par une révélation auprès d'un « maître » infallible ? L'enseignement magistral garantit-il une véritable transmission d'un savoir universitaire ? Un séminaire de master est-il équivalent à un cours ? Quelle place accorder à l'intervention active des étudiants ? Des interrogations similaires pourraient être émises au sujet des travaux dirigés.

La transformation des heures CM en heures TD n'est donc pas seulement une opération comptable. Elle agit et agira durablement sur la pédagogie si nous ne prenons pas garde à refuser l'application de l'austérité budgétaire à l'enseignement universitaire. S'y opposer est une nécessité dans le contexte actuel, mais ce combat ne prend tout son sens que si nous obtenons une réduction du nombre d'heures d'enseignement effectif (en vue des 125 heures réclamées par la SNESUP) au profit de la réflexion pédagogique collective et de la préparation des enseignements. Loin d'être un conservatisme, refuser une transformation des heures CM en heures TD c'est donc exprimer une volonté profonde de transformer la pédagogie à l'Université, un chantier à ouvrir de toute urgence. ●



© Nicolas Guibal (1780) / Didier Chamma

Une autre façon de répartir le travail des collègues et les moyens financiers : l'exemple de l'astronomie

→ par Claudine Kahane, astrophysicienne au Laboratoire d'astrophysique de l'Observatoire de Grenoble

À l'opposé des appels à projets type ANR ou Grand Emprunt, un modèle de gestion fondé sur la coordination à long terme et la coopération.

Pour la construction et l'utilisation d'instruments de plus en plus grands et coûteux, les astronomes pratiquent de longue date une gestion partagée et coordonnée des moyens et une attribution des outils d'observation par appels récurrents à projets scientifiques, à l'échelle nationale et à l'échelle internationale.

Partagé par d'autres domaines utilisant des équipements « lourds », ce mode de répartition des moyens humains et financiers présente plusieurs contrastes frappants avec les financements sur appels à projets type ANR et Grand Emprunt. La comparaison des deux systèmes aide à mieux cerner les dangers des opérations « d'excellence », dont l'effet dévastateur sur les domaines qui en sont exclus est évident, mais dont les ravages dans les secteurs qui en sont les « bénéficiaires » doivent également être dénoncés sans relâche.

DES ÉQUIPEMENTS COORDONNÉS SUR LE LONG TERME

De la conception à la mise en œuvre, les projets instrumentaux de grande ampleur occupent souvent 10 ans ou plus d'activité d'équipes nombreuses et aux compétences variées ; l'exploitation des infrastructures et des instruments se fait sur des échelles de temps de plusieurs dizaines d'années au moins. À l'échelle nationale, la coordination, tant financière qu'en moyens humains, des projets menés au sein des établissements publics relevant de l'éducation nationale (Observatoires) et au sein du CNRS, est assurée par l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU) pour les domaines de l'astronomie, de la géophysique et de l'océanographie. Les grandes orientations des projets portés par l'INSU sont définies à travers une large consultation des laboratoires, chercheurs et organismes partenaires menée tous les 4 à 5 ans, qui se clôt par un « colloque national de prospective » (en astronomie, le dernier a eu lieu en octobre 2009 pour la période 2010-2015). À l'échelle internationale, l'INSU est le représentant ès qualités de la contribution française dans les collabo-

ration et assure ainsi l'articulation des équipements nationaux et internationaux financés sur le budget de la recherche française.

DES APPELS À PROJETS RÉCURRENTS ET FAVORABLES AUX COOPÉRATIONS

Que ce soit à l'échelle nationale ou internationale, l'utilisation des télescopes se fait sur la base d'appels à projets scientifiques (annuels ou semi-annuels). Les demandes de temps sont examinées par des comités des programmes constitués de scientifiques représentatifs de la communauté des utilisateurs, choisis par cooptation et fréquemment renouvelés. Tous les frais (de fonctionnement des instruments, de déplacement et de séjour des astronomes) relatifs à un programme accepté sont directement pris en charge par l'organisme en charge de l'instrument.

Selon les télescopes, la répartition du temps peut inclure des parts réservées aux équipes fortement impliquées dans la construction des instruments et/ou se faire au prorata des contributions des différents pays en tenant compte de la nationalité du porteur principal du projet scientifique.

En outre, l'INSU, à travers ses « programmes nationaux » thématiques, lance chaque année des petits appels à projets qui permettent de compléter les budgets de fonctionnement des laboratoires.

UN FONCTIONNEMENT NÉCESSITANT DES PERSONNELS PERMANENTS TRÈS QUALIFIÉS

Le fonctionnement et la maintenance des sites d'observation requièrent des personnels techniques hautement qualifiés, dont la pérennité est une condition essentielle de bonne utilisation des installations. En effet, les scientifiques, qui n'ont pas forcément une grande familiarité et une bonne connaissance des spécificités de tous les télescopes qu'ils sont amenés à utiliser, travaillent en

étroite collaboration avec les opérateurs des observatoires, d'autant plus que, à l'imitation du mode de fonctionnement évidemment obligatoire pour les instruments spatiaux, les campagnes d'observation se font de plus en plus fréquemment à distance.

UN MODE DE GESTION EN DANGER DE DÉGRADATION

Il est clair que le mode de gestion décrit ici risque de se dégrader rapidement en raison des baisses de crédits et des gels

de créations d'emplois qui affectent toute la recherche publique (même si les engagements internationaux contribuent à pérenniser au moins à moyen terme des niveaux d'investissement assez importants). La tendance est d'ailleurs déjà au désengage-

ment et à la dévolution à l'échelle régionale de certains équipements nationaux, ce qui n'est pas sans poser des questions délicates de partage des responsabilités entre observatoires et universités par exemple.

Cependant, nous sommes encore bien loin de la cacophonie complète qui régit les financements des appels à projets de l'ANR, des EQUIPEX et des LABEX, au mépris de toute harmonisation de la répartition des moyens et toute expression collective des priorités des disciplines. Aux effets déléterres du type « *Il pleut toujours là où c'est déjà mouillé* » que génèrent ces financements (il suffit de voir les cartes de répartition des financements Plans Campus et LABEX pour s'en convaincre), il convient aussi d'ajouter que leur caractère éphémère est particulièrement dommageable dans des domaines où les investissements se font à des échelles de temps bien plus longues : c'est ainsi que l'INSU se trouve désormais sollicité pour financer sur la durée la maintenance et le fonctionnement d'équipements acquis via des projets ANR à 4 ans montés hors de tout cadrage concerté ! ●

Un risque de dégradation rapide en raison des baisses de crédits et des gels de créations d'emplois qui affectent toute la recherche publique.

Quels recrutements pour les professeurs dans les groupes 1 et 2 ?

→ par Pierre Duharcourt, professeur d'économie

Supprimer l'agrégation et *a fortiori* rafistoler les procédures actuelles ne suffisent pas à garantir l'équité et le pluralisme des recrutements de professeurs dans les groupes 1 et 2.

Des économistes, notamment des « économistes atterrés », viennent de lancer une pétition pour la suppression du concours de l'agrégation en sciences économiques (*Le Monde* du 19 décembre 2011). L'argument est que ce concours, avec un jury présidé par un professeur nommé par le ministre et nommant à son tour les autres membres, a un « effet de filtre et de cooptation, effet que les classements des revues scientifiques confortent », et qu'il « assure une reproduction de plus en plus verrouillée et induit une pensée dominante ». Le problème est ancien, mais il a pris une acuité nouvelle dans la dernière décennie, avant même les jurys fermés à l'hétérodoxie composés sous la présidence Sarkozy, notamment depuis la nomination comme président en 2004 de P. Salin, ultra du néolibéralisme.

La mise en cause de l'agrégation entre donc dans le cadre de la lutte pour le pluralisme évoquée dans un dossier précédent du mensuel. On peut cependant nuancer les arguments de la pétition en apportant deux précisions. Le refus du pluralisme n'est pas seulement lié à l'agrégation (externe) ; il se manifeste avec pratiquement la même vigueur dans les autres procédures, y compris les concours « voie longue » (compte tenu du rapport de force au sein du collège A-élus et nommés - au CNU). L'hégémonie de la pensée unique et l'aveuglement de la plupart des économistes face à la crise ne sont malheureusement pas propres à la France (*cf.* l'autocritique du récent prix Nobel P. Krugmann).

DES PROPOSITIONS BIEN TERNES

Le problème est cependant suffisamment important pour que le ministère ait missionné deux rapports sur le recrutement des professeurs : l'un pour le groupe 1 (disciplines juridiques et politiques) confié à F. Sudre, l'autre pour le groupe 2 (sciences économiques et de

gestion) confié à M. Mougeot. Rappelons que dans ces groupes, les modalités de recrutement des professeurs se différencient de celles des autres disciplines (alors que ce sont les mêmes pour les maîtres de conférences). Elles combinent plusieurs voies : l'agrégation (externe) déjà évoquée, pour au moins la moitié des postes dont la liste est alors nationale, le choix des reçus se faisant en fonction du classement ; l'agrégation « interne » – réservée sous condition d'âge et d'ancienneté aux maîtres de conférences – ; la « voie longue » (le « 46-3 » existant également dans les autres disciplines) ; le « tour extérieur » que représente le 46-4.

Les deux rapports ont la particularité d'avoir été rédigés par des groupes composés exclusivement de professeurs agrégés (et, à première vue, tous issus de l'agrégation externe) qui sont donc loin de représenter l'ensemble du milieu. On ne s'étonnera donc pas qu'ils se prononcent pour le maintien de l'agrégation (externe), concours national qui offrirait de « solides garanties de qualité et d'impartialité », en proposant cependant sa modernisation (supprimer

par exemple la leçon en équipe là où elle subsiste, mieux représenter – comment ? – la diversité du champ disciplinaire, et – pour le groupe 2 – proposer une procédure compliquée d'affectation (par « appariement »), supposée limiter le fait que des agrégés « atterrés

sent » dans une université dont ils cherchent à partir dès que possible). La principale innovation consiste en la fusion de l'agrégation interne et de la voie longue, réservée aux maîtres de conférences ayant une certaine ancienneté sans condition d'âge et titulaires d'HDR (actuellement non requise pour l'agrégation interne), dans une sorte de « 46-3 inversé » puisqu'interviendrait en amont une reconnaissance nationale de qualification (par un jury spécial nommé



© Didier Chamma

par le ministre comme pour le concours d'agrégation, comportant en outre des élus A du CNU pour Sudre), la voie « noble » correspondant à l'agrégation représentant un pourcentage variant de 50 % à deux tiers.

LA POSITION DU SNESUP

Reçu à ce sujet en décembre par le ministère, le SNESUP a dénoncé le rapiçage que constitue ce type de projet qui accentue la différenciation entre ces deux groupes et les autres, et n'apporte aucune garantie sur le respect du pluralisme. En même temps, il ne reprend pas les propositions de la pétition précitée, qui en réclamant la mise en œuvre dans ces disciplines de la procédure qui est la « norme des autres disciplines » à savoir « une procédure décentralisée par université », fait totalement l'impasse sur la perversité des concours sur emplois, aggravée dans la dernière période par le décret sur les comités de sélection.

La position du SNESUP se résume donc ainsi : ni l'agrégation, ni les concours sur emplois. Nous proposons depuis des années des concours sur regroupements d'emplois (au niveau d'une même discipline pour plusieurs établissements) après inscription sur une liste nationale de qualification. Cette revendication mérite d'être creusée en cette période de création imposée de PRES, et affinée par rapport aux menaces de création d'une fonction publique universitaire spécifique. ●

▼
L'hégémonie de la pensée unique et l'aveuglement de la plupart des économistes face à la crise ne sont malheureusement pas propres à la France.
▲

Savoirs et citoyenneté : enjeux démocratiques

→ par Anne Jollet, historienne (Poitiers), responsable de la rédaction des *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*

On observe un recours à des structures associatives afin de mettre en commun les apports de la recherche. Malgré une insuffisante visibilité, ces initiatives permettent de repenser la fonction des savoirs dans leurs liens avec la société.

On voit se multiplier depuis quelques années les initiatives de collectifs militants, aussi divers que nombreux, qui organisent rencontres autour de livres, journées de travail, cours réguliers ou cycles de conférences dans tous les domaines du savoir.

Dans un monde où le savoir est de plus en plus aisément accessible à tous et à domicile par les écrans, sous forme de textes mais aussi, de plus en plus, d'enregistrements vidéo, dans des sociétés où la fréquentation scolaire secondaire est la norme, où les études se prolongent de plus en plus jusqu'à l'âge adulte, on peut s'interroger sur le sens d'une telle efflorescence. Comment comprendre, dans le contexte sociopolitique de reflux militant présent, de marchandisation exacerbée des rapports sociaux, le recours renouvelé à des structures associatives fondées sur l'adhésion libre, sur la gratuité, le bénévolat, sur l'accès à la connaissance sans finalité pratique immédiate ?

PARTAGER SAVOIRS ET COMPÉTENCES

Il y a, en effet, en France aujourd'hui une centaine d'universités populaires, souvent soutenues par les municipalités, mais fonctionnant la plupart du temps sur un mode associatif, incluant évidemment la réflexion commune sur la programmation, sur les contenus comme les formes de l'enseignement. Il y a de multiples initiatives de « cafés », des « festivals »

fort sérieux, des journées d'études, qualifiées souvent de « rencontres » telles que celles qu'organisent depuis quelques années, en partenariat avec l'université populaire des Hauts-de-Seine, les *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, revue dont je coordonne l'activité⁽¹⁾.

Quelques traits communs à ces initiatives. « Rencontres », « festivals », « cafés » : dans une société où le niveau des savoirs est élevé, où les savoirs se diversifient, les termes choisis dessinent un horizon de libre choix mais aussi d'échanges égalitaires qui postulent l'existence de compétences des « étudiants », rencontrant des « spécialistes » sur des problématiques qui les intéressent particulièrement. Quand nous organisons des « rencontres d'histoire critique » à Gennevilliers sur des thèmes comme « Vivre la ville » (2009), « Être d'ici et d'ailleurs » (2011), il s'agit de mise en commun, de partage des apports de la recherche dans le cadre d'« ateliers » qui voudraient être des cadres de discussion autant que de transmission entre des acteurs sociaux dont les expériences diverses gagnent à être rapprochées.

Une réponse à une demande citoyenne Il s'agit ainsi de repenser la fonction des savoirs dans leurs liens avec la société, leur finalité, leur responsabilité. On peut donc comprendre ce renouvellement de l'investissement militant dans le champ des savoirs comme une réponse à une demande de citoyens désirant se doter d'outils pour comprendre le présent. Mettre en commun pour mieux penser les impasses actuelles de la « démocratie », comme le proposent les initiateurs du prochain « festival » Raisons d'agir de Poitiers, ou les enjeux des politiques migratoires, des enracinements et déracinements, comme nous l'avons fait en novembre 2011 dans nos « rencontres d'histoire critique »⁽²⁾. Face à des institutions d'enseignement qui marginalisent de plus en plus la pensée critique, à coups de dis-

crédit idéologique comme d'allocation des moyens, les structures associatives fournissent à nouveau de salutaires espaces de liberté. Liberté des thématiques abordées, liberté des formes d'intervention, liberté de penser explicitement la responsabilité des savoirs dans les fonctionnements sociaux, de penser les savoirs comme outils de liberté citoyenne. C'est beaucoup. Mais cette efflorescence, bien territorialisée, enracinée dans les enjeux locaux en même temps qu'à visée de compréhension globale, se fait partout au prix lourd d'un investissement militant appuyé sur de faibles moyens, avec

une visibilité réduite. Beaucoup d'associations, d'universités populaires ne dépassent guère la centaine de membres et toutes constatent la difficulté à mobiliser les actifs, les jeunes adultes.

On peut cependant penser que ces « bricolages » volontaristes, dans leur dispersion, dans leur juxtaposition, expriment un élargissement riche de sens et producteur d'effets sociaux des capacités et volontés d'initiatives des citoyens dans le domaine des savoirs. En ce sens, il s'agit bien pour nous universitaires de prendre au sérieux ces formes de revendications et d'affirmations démocratiques dans le champ des savoirs et d'en tenir précieusement compte dans les projets de devenir de l'Université auxquels nous travaillons en tant qu'enseignants et que chercheurs. ●

(1) Exemple de cet investissement militant, le festival de Raisons d'agir organisé tous les printemps à Poitiers. On peut évoquer aussi les initiatives du CVUH (Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire), créé en 2005 (journées d'étude ouvertes à tous, sur les enjeux sociaux de l'histoire aujourd'hui, <http://cvuh.blogspot.com>).
(2) « Démocratie(s) aujourd'hui », festival Raisons d'agir 2012, 11-12-13 avril à Poitiers ; *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, <http://chrhc.revues.org>. « Être d'ici et d'ailleurs », Rencontres d'histoire critique de Gennevilliers 25-26 novembre 2011 (actes à paraître).

▼
Il s'agit pour nous
universitaires de prendre
au sérieux ces formes
d'affirmations démocratiques
dans le champ des savoirs
et d'en tenir précieusement
compte dans les projets
de devenir de l'Université.
▲



Prendre le temps de croiser les points de vue...

SYRIE

Un vibrant appel

→ par Rabee Al Hayek, « SouriaHouria »⁽¹⁾

Les Syriens s'adressent aux hommes libres du monde entier.

Seul, le peuple syrien mène sa révolution depuis dix mois, pacifiquement face à la tuerie du régime Al Assad. Loin de reculer, nous luttons plus que jamais pour notre Syrie future : liberté, démocratie, dignité, justice sociale.

L'initiative de la Ligue Arabe a tourné court et la mission, menée par des membres peu crédibles, est hélas mort-née. Dès son arrivée, le régime a orchestré un attentat au cœur de Damas, tuant des dizaines de personnes. Il porte l'entière responsabilité de tout ce sang versé. Les observateurs de la mission sillonnent les rues syriennes, appareils portables et cigarettes en main mais, quelques pas plus loin, on compte en moyenne 30 morts chaque jour... Et le président de la mission juge la situation « rassurante » ! 50 observateurs pour plus de 60 points de manifestation : où sont journalistes et médias indépendants qui devaient s'y joindre pour témoigner de la répression du régime⁽²⁾ ?

Espoir, liberté, dignité... C'est la révolu-

tion qui a uni les composantes de ce peuple qui trouve au cœur de sa douleur partagée la force de l'exaltation et l'humour de sa jeunesse.

Commencé le 15 mars 2011, ce printemps est le plus long de toute l'histoire syrienne, le plus douloureux et le plus captivant aussi... Un printemps que l'on veut éternel, fleurissant.

Que massacres sauvages, tueries aveugles et crimes contre l'humanité cessent ! Que les détenus d'opinion, souffrant, dans les geôles du régime, humiliation et torture, soient vite relâchés. Que les réfugiés retrouvent patrie et foyer, et les enfants, école, collège, familles. Que soit élucidé le sort des disparus.

Que l'ONU, la France, les Français, tous les hommes libres du monde entier :

1. Soutiennent le peuple syrien dans sa légitime lutte pour la liberté et la démocratie.
2. Exigent une enquête (Cour Pénale Internationale) sur tous les crimes du régime assadiste, dont le chef d'État est le premier responsable.

3. Exigent l'accès des humanitaires en Syrie où manquent cruellement médicaments et soins basiques.

4. Renforcent les sanctions et stoppent toute collaboration, économique, culturelle... avec ce régime, ainsi que l'importation du pétrole syrien.

5. Exigent le libre accès des médias arabes et internationaux à toute la Syrie afin qu'éclate la vérité.

6. Aident les Syriens réfugiés (Turquie, Liban, Jordanie).

7. Convainquent Russie, Chine, Inde et Brésil de voter de vraies sanctions contre un régime sourd jusqu'ici aux appels⁽³⁾ à sauvegarder la vie humaine.

Ne laissons pas seul ce peuple courageux. Soyons à ses côtés. Vive le peuple syrien, les martyrs, la révolution syrienne ! ●

1. Association culturelle et artistique : <http://souriahouria.com>.

2. Forces de sécurité, sbires, armée, canonnières, avions et même artillerie lourde !

3. <http://appelsolidaritesyrie.free.fr>.

AMÉRIQUE DU SUD

2011, année de luttes des étudiants

→ par Marc Delepouve, secrétaire national

Des mouvements qui s'inscrivent dans le développement des résistances à l'emprise néolibérale.

Si l'année 2011 a été celle des révoltes dans les pays arabes, et celle de la naissance du mouvement des indignés de l'Espagne à l'Amérique du Nord en passant par Israël, elle a aussi été l'année d'un développement des luttes dans les universités des Amériques Centrale et du Sud. Déjà en 2010, au premier semestre, Porto Rico avait connu durant deux mois une mobilisation massive des étudiants, soutenue par la Confrérie du personnel non-enseignant (HEEND) et l'Association portoricaine des professeurs d'université (APPU).

Au Chili, en 2011, durant plus de six mois, jusqu'à l'approche des vacances d'été de l'hémisphère Sud, les étudiants, rejoints par les lycéens et des personnels des universités, se sont mobilisés, remettant en cause les politiques éducatives menées depuis des décennies et commencées sous la dictature de Pinochet. Sont particulièrement dénoncés les droits d'inscription et la marchandisation de l'éducation. Les syndicats étudiants ont animé et organisé la

mobilisation, en particulier la Confédération des étudiants du Chili (CONFECH), avec des syndicats d'enseignants des universités et le soutien actif de la principale centrale syndicale, la CUT. Le gouvernement de Sebastian Piñera a utilisé la répression, les journées d'action donnant lieu à des dizaines de blessés, étudiants mais aussi journalistes, ainsi qu'à des centaines d'arrestations. Il n'a reculé que de façon marginale. Ce sont actuellement les vacances d'été. La mobilisation pourrait reprendre après la rentrée, début mars 2012.

En Colombie, des actions ont débuté début 2011. Puis, à l'automne, deux mois de mobilisation massive des étudiants et de personnels des universités ont paralysé, à plusieurs reprises, la capitale et forcé le gouvernement à ouvrir un débat national sur l'éducation et à retirer - le 10 novembre - un projet de loi programmant une nouvelle étape du processus de privatisation et une augmentation considérable des droits d'inscription (lesquels

auraient pu atteindre 5 voire 10 000 dollars, dans un pays où le salaire mensuel minimum est de moins de 300 dollars). Au Brésil, à Sao Paulo, l'automne a vu la mobilisation des étudiants et celle des personnels et de leurs organisations syndicales réunies dans le Forum des Six. Jeudi 24 novembre, à l'appel d'organisations étudiantes de quatorze pays, des dizaines de milliers de jeunes ont participé à la première marche latino-américaine pour une éducation publique, gratuite et de qualité.

Ces luttes en Amériques Centrale et du Sud s'inscrivent dans le développement de résistances des étudiants auquel nous assistons depuis quelques années, de l'Europe à l'Afrique en passant par les Amériques. Elles sont des moments de politisation de nombreux jeunes. L'enjeu est majeur, d'autant que toute sortie effective de la crise globale impose de libérer l'enseignement supérieur et la recherche de l'emprise néolibérale. ●

ENTRETIEN AVEC

Michel Pinçon ET Monique Pinçon-Charlot*

Sociologues et directeurs de recherche au CNRS

La grande bourgeoisie entend faire payer sa cupidité insatiable aux peuples.

Si l'émergence de mouvements sociaux d'envergure est nécessaire pour sortir de cette situation, les conditions ne semblent pas remplies.

Vous donnez de l'oligarchie une description telle qu'elle devient la seule classe au sens marxiste du terme. Est-ce le cas ?

La grande bourgeoisie est la seule classe sociale en France aujourd'hui. Elle est la seule à exister en-soi, c'est-à-dire objectivement, par la place dans les rapports de production, les revenus, le mode de vie, mais aussi pour-soi, subjectivement, dans la conscience partagée d'appartenir à un même groupe social. Cela se voit dans la pratique systématique de la cooptation pour former des instances homogènes qui vont des conseils d'administration des grandes sociétés aux rallyes créés par les mères de famille pour permettre à leurs enfants de partager leurs loisirs avec des partenaires appartenant au même milieu. Ils visitent l'ambassade de Grande-Bretagne sous la conduite de l'ambassadeur, prennent des cours de danse ou de bridge, participent à de grandes soirées dansantes, en côtoyant leurs semblables.

On retrouve cet entre-soi sciemment recherché dans l'habitat, toutes ces familles résidant dans les beaux quartiers des villes ou ayant des résidences dans les mêmes stations de sports d'hiver (Megève) ou balnéaires (les Parcs de Saint-Tropez, « lotissement » ultrachic où l'on retrouve les Pinault et autres Arnault). D'où une homogénéité idéologique remarquable : au second tour de la présidentielle de 2007, Nicolas Sarkozy a recueilli 87 % des suffrages exprimés à Neuilly. Aucune commune populaire n'a atteint ce score en faveur de la candidate de gauche. Et au premier tour, les votes sont très concentrés sur les candidats conservateurs dans les beaux quartiers, mais très dispersés ailleurs.

La perception des inégalités et du rôle politique des grandes fortunes n'ont-ils pas changé depuis 2007 ?

Les divers mouvements de type « Indignés » n'en sont-ils pas la preuve ?

La période dite bling-bling du nouveau président, ses relations étroites avec les grandes fortunes du CAC 40, les affaires diverses, dont singulièrement celle liée à la



© DHR

Il y a de quoi s'indigner, mais il faut aller plus loin et mettre en cause un système économique et politique qui est en bout de course.

discorde entre Mme Bettencourt et sa fille, ont révélé des niveaux de fortune peu connus du grand public et l'imbrication de ces milliardaires avec le monde politique. La crise née des subprimes, crédits hypothécaires risqués accordés par des banques américaines et diffusés dans le monde entier sous la forme de produits financiers après leur titrisation, puis la crise actuelle liée à l'endettement des États de la zone euro, ont placé en regard l'immensité des fortunes et la perversité des mesures antisociales des gouvernements tentant de couvrir les dérives des spéculateurs. Il y a de quoi s'indigner, mais il faut aller plus loin et mettre en cause un système économique et politique qui est en bout de course, les jeux mortels de la finance de casino conduisant les économies à leur perte. Les spoliations que représentent les atteintes aux droits sociaux et aux services publics mettent en évidence que l'oligarchie entend faire payer sa cupidité insatiable aux peuples qui ne sont pour rien dans cette gabegie. S'indigner ne suffit pas, il faut faire rendre raison au capitalisme.

Vous invoquez souvent une désorientation de l'électorat, en particulier en 2007. Comment l'analysez-vous ?

Cela explique-t-il la victoire de Nicolas Sarkozy en 2007 ?

L'électorat « oligarchique » n'était pas désorienté, au contraire, il savait très bien où se situait son intérêt électoral. En revanche, l'électorat populaire et celui des classes moyennes ont été très divisés. La candidature de Ségolène Royal n'a pas rassemblé. Les voix se sont dispersées sur tout l'échiquier politique. Au second tour, le clivage droite/gauche n'a pas paru clai-

rement aux électeurs, les reports de voix se sont mieux faits sur le candidat de l'UMP que sur une candidate dont le programme ne paraissait pas constituer une véritable alternative.

Vous rendez l'oligarchie relativement indépendante des clivages politiques affichés, en notant au passage qu'elle a une composante socialiste.

Quelle signification donner alors à une possible alternance ?

Que ce serait bien une alternance et non une alternative. François Hollande et le PS ne proposent pas une rupture avec le système en place. On se retrouve dans une situation semblable à celle qu'a connue la Grande-Bretagne : après Thatcher-Sarkozy, nous aurons Blair-Hollande. Un peu plus de social, de pommade sur les plaies des classes populaires, mais pas de renversement de tendance, les spéculateurs gardant les rênes. En outre, le danger Le Pen est réel, la promesse d'une rupture avec l'Europe et l'euro rencontrant un écho favorable parmi les plus démunis. L'émergence de mouvements sociaux d'envergure est nécessaire pour sortir de ce bourbier. Mais les conditions ne semblent pas remplies. Les classes populaires sont tétanisées par cinq années de sarkozysme, une gauche centriste, une extrême gauche marginalisée et un lepénisme démagogue. ●

Propos recueillis par Jacques Hoarau, philosophe

* Dernier ouvrage paru : *Le président des riches*, Éd. La Découverte/Poche, 2011.

Une société française ethnicisée ?

→ par Alain Policar

J.-L. Amselle, ethnologue, professeur à l'EHESS, montre le bénéfice pour les gouvernants de l'assignation identitaire, en termes de détournement des problèmes sociaux.



La reconnaissance du « droit à la différence », après avoir joué un rôle positif, semble désormais largement pervertie. On observe, en effet, un inquiétant repli sur les identités collectives des groupes stigmatisés. Mais la responsabilité occidentale dans la construction de cet identitarisme ne peut être écartée. En effet, l'exigence adressée aux démocraties de se montrer plus hospitalières à la différence n'a pas été suffisamment entendue. Elle s'est, pour l'essentiel, traduite par un renforcement de l'identité majoritaire, renforcement pouvant aller jusqu'à la xénophobie et au racisme.

C'est cette triste réalité qui se situe au cœur de l'ouvrage incisif de J.-L. Amselle¹, dans lequel l'auteur insiste sur les ravages de l'assignation identitaire, notamment sur le bénéfice pour les gouvernants, en termes de détournement des problèmes économique-sociaux, de ce que l'on pourrait appeler une « stratégie de la distraction » : « *Enfermer l'individu dans des niches ethno-culturelles, [...] c'est fournir à nos politiques de droite comme de gauche un moyen très économe, sinon de résoudre la crise des banlieues, tout du moins de proclamer qu'il est impossible de la résoudre puisque, précisément, elle ne résulte pas de causes économiques et sociales (chômage) mais de causes culturelles* » (p. 29). J.-L. Amselle n'hésite pas à attaquer frontalement « *la gauche multiculturelle et postcoloniale* » pour laquelle, écrit-il, « *la revendication du primat de la culture entre en phase avec le discours postcolonial* » (p. 30).

Le constat de J.-L. Amselle peut paraître excessivement sévère, mais il est brillamment argumenté. Évoquant, en même temps que la mise en place d'une politique de surveillance, une extension du biopolitique en France, il montre que les deux volets, biopouvoir et surveillance, « *sont confortés en un sens par la montée concomitante des idées postcoloniales, elles-mêmes en partie issues de la "French Theory", c'est-à-dire de la gauche déconstructrice heideggerienne* ». C'est, poursuit-il, « *sur la base de la déconstruction des grands récits issus des Lumières – le récit républicain et le récit de la lutte des classes – qu'a pu se développer à gauche, ou au sein d'une partie de la gauche, un récit postmoderne et postcolonial axé sur la reconnaissance, dans un contexte multiculturel ; de l'ethnicité, de la race, des minorités visibles, en un mot du "fragment"* » (p. 52-53).

On comprend que le pouvoir politique puisse s'accommoder aisément d'une pareille situation. La fragmentation du corps social sur des bases ethnico-culturelles et, plus encore, la croyance en la fragmentation permettent en

effet « *d'opérer une nouvelle découpe du corps social pour en faire un corps politique manipulable* » (p. 59). Il est difficile de rester sourd à l'avertissement de l'auteur : « *Mesurer la diversité, ce n'est donc pas seulement*

l'enregistrer, c'est aussi la faire advenir, la créer » (p. 63). Ainsi se construit une sorte de raciologie dont les effets nécessaires se mesurent en termes de stigmatisation ethnique (songeons à la campagne menée contre les Roms en 2010) : « *C'est en cela que réside l'aporie de la race – et de la culture – toujours tiraillée entre la subsomption et le raffinement des catégories ethniques* » (p. 75). Amselle, dès lors, considère qu'il existe une sorte d'alliance objective entre le multiculturalisme institutionnel et la xénophobie ambiante dont la conséquence principale est le renforcement des « *identités nationales conçues comme "blanches", chrétiennes ou les deux à la fois* » (p. 83).

Peut-on accompagner l'auteur jusqu'au terme de son raisonnement ? S'il est incontestable que la volonté de promouvoir, dans le champ politique, la notion de « droit à la différence », a rendu problématique la reconnaissance d'une communauté de destin liée à l'appartenance à l'humanité commune, il est non moins évident que l'universalisme peut se dégrader en assimilationnisme. Or l'analyse de J.-L. Amselle n'est sans doute pas totalement à l'abri de ce piège. Il est, en effet, difficile de le suivre lorsqu'il cherche à effacer la distinction, essentielle, entre *créolité* et *créolisation*. Alors que le premier comporte un caractère essentialiste, le second implique, comme l'a souligné E. Glissant, un processus capable de produire de l'identique et du différent. Le métissage culturel dès lors combine le Même et le Divers et ne dissout pas la diversité. Glissant emprunte à Deleuze et Guattari l'image du rhizome. Celui-ci doit s'enraciner quelque part, « *même dans l'air* », ce qui signifie non dans une essence quelconque mais dans un moment d'histoire partagée. Il est dommage que cette dimension n'ait pas reçu l'attention qu'elle me semble mériter. ●

▼
**Il existe une sorte d'alliance objective entre
 le multiculturalisme institutionnel et la xénophobie ambiante
 dont la conséquence principale est
 le renforcement des identités nationales.**
 ▲

(1) Jean-Loup Amselle, *L'Ethnicisation de la France*, Paris, Éd. Lignes, 2011.

Solidarité
Proximité
Confiance
Engagement

CASDEN Banque Populaire - 77024 Meaux-la Vallée cedex 2 - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable
Siret n° 304 279 238 0002 - RCS Meaux - Crédit photo : Agence Images



La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions. Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargées de Relation Enseignement Supérieur et Recherche à votre disposition
■ Coordonnées disponibles sur www.casden.fr